

Rapport financier intermédiaire (non audité)

pour la période close le 28 février 2025

États de la situation financière (non audité) (en milliers de dollars, sauf les montants par part)

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024 (note 1)

	28 février 2025	31 août 2024
Actif		
Actif courant		
Placements (actifs financiers non dérivés) † (notes 2 et 3)	654 522	535 497
Trésorerie, y compris les avoirs en devises, à la juste valeur	8 722	8 574
Marge	568	217
Intérêts à recevoir	40	25
Dividendes à recevoir	646	544
Montant à recevoir à la vente de titres en portefeuille	11	5
Montant à recevoir à l'émission de parts	2 168	117
Actifs dérivés	–	140
Total de l'actif	666 677	545 119
Passif		
Passif courant		
Montant à payer à l'acquisition de titres en portefeuille	12	4
Montant à payer au rachat de parts	1 092	75
Passifs dérivés	539	–
Total du passif	1 643	79
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (note 5)	665 034	545 040
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par catégorie		
Catégorie Plus	27 532	26 510
Catégorie Plus T4	–	–
Catégorie Plus T6	154	142
Catégorie Plus-H	–	–
Catégorie Plus-H T4	–	–
Catégorie Plus-H T6	–	–
Catégorie C	2 219	2 034
Catégorie I	1 089	1 007
Catégorie Plus-F	1 076	927
Catégorie Plus-F T4	–	–
Catégorie Plus-F T6	–	–
Catégorie Plus-FH	88	86
Catégorie Plus-FH T4	–	–
Catégorie Plus-FH T6	–	–
Catégorie Plus-N	–	–
Catégorie Plus-N T4	–	–
Catégorie Plus-N T6	–	–
Catégorie Plus-NH	–	–
Catégorie Plus-NH T4	–	–
Catégorie Plus-NH T6	–	–
Catégorie O	632 876	514 334
Catégorie OH	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part (\$) (note 5)		
Catégorie Plus	24,63	22,24
Catégorie Plus T4	19,51	17,89
Catégorie Plus T6	13,94	12,87
Catégorie Plus-H	20,12	19,67
Catégorie Plus-H T4	13,86	13,83
Catégorie Plus-H T6	12,08	12,12
Catégorie C	38,24	34,50
Catégorie I	45,28	41,02
Catégorie Plus-F	28,13	25,47
Catégorie Plus-F T4	21,51	19,62
Catégorie Plus-F T6	18,02	16,58
Catégorie Plus-FH	22,34	21,86
Catégorie Plus-FH T4	15,95	15,79
Catégorie Plus-FH T6	13,19	13,20
Catégorie Plus-N	29,62	26,54
Catégorie Plus-N T4	21,51	19,62

	28 février 2025	31 août 2024
Catégorie Plus-N T6	18,05	16,60
Catégorie Plus-NH	21,22	20,63
Catégorie Plus-NH T4	15,95	15,79
Catégorie Plus-NH T6	13,15	13,18
Catégorie O	51,49	46,76
Catégorie OH	22,79	22,08

† Prêt de titres

Les tableaux ci-après indiquent que le Mandat avait des actifs qui faisaient l'objet d'opérations de prêt de titres en cours aux 28 février 2025 et 31 août 2024.

	Valeur globale des titres prêtés (en milliers de dollars)	Valeur globale de la garantie donnée (en milliers de dollars)
28 février 2025	8 757	9 467
31 août 2024	1 115	1 196

Type de garantie* (en milliers de dollars)

	i	ii	iii	iv
28 février 2025	–	9 467	–	–
31 août 2024	–	1 196	–	–

* Les définitions se trouvent à la note 2k.

Organisation du Mandat (note 1)

Le Mandat a été créé le 19 novembre 1999 (la date de création).

Catégorie	Date de début des activités
Catégorie Plus	31 mai 2016
Catégorie Plus T4	31 mai 2016
Catégorie Plus T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-H	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-H T6	31 mai 2016
Catégorie C	21 février 2006
Catégorie I	21 février 2006
Catégorie Plus-F	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-F T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-FH T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-N	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-N T6	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T4	31 mai 2016
Catégorie Plus-NH T6	31 mai 2016
Catégorie O	15 mars 2005
Catégorie OH	31 mai 2016

Mandat privé d'actions américaines CIBC

États du résultat global (non audité)

(en milliers de dollars, sauf les montants par part et le nombre moyen de parts)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	28 février 2025	29 février 2024
Profit net (perte nette) sur instruments financiers		
Intérêts aux fins de distribution	217	824
Revenu de dividendes	3 546	3 232
Profit (perte) sur dérivés	280	1 280
Autres variations de la juste valeur des placements et des dérivés		
Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	11 569	11 695
Profit net (perte nette) réalisé(e) de change (notes 2f et g)	641	336
Variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés	50 108	42 617
Profit net (perte nette) sur instruments financiers	66 361	59 984
Autres produits		
Profit (perte) de change sur la trésorerie	58	31
Revenu tiré du prêt de titres ±	-	7
Total des autres produits	58	38
Charges (note 6)		
Frais de gestion ±±	252	235
Frais d'administration fixes ±±±	15	15
Honoraires versés aux membres du comité d'examen indépendant	-	-
Coûts de transaction ±±±±	31	35
Retenues d'impôt (note 7)	478	439
Total des charges avant les renonciations/prises en charge	776	724
Renonciations / prises en charge par le gestionnaire	(24)	(19)
Total des charges après les renonciations/prises en charge	752	705
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	65 667	59 317
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par catégorie (à l'exclusion des distributions)		
Catégorie Plus	2 891	2 963
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	16	15
Catégorie Plus-H	-	-
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	223	379
Catégorie I	116	106
Catégorie Plus-F	107	97
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	3	9
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	62 311	55 748
Catégorie OH	-	-
Nombre moyen de parts en circulation pour la période, par catégorie (en milliers)		
Catégorie Plus	1 151	1 304
Catégorie Plus T4	-	-
Catégorie Plus T6	11	11
Catégorie Plus-H	-	-
Catégorie Plus-H T4	-	-
Catégorie Plus-H T6	-	-
Catégorie C	58	133
Catégorie I	24	24
Catégorie Plus-F	36	37
Catégorie Plus-F T4	-	-
Catégorie Plus-F T6	-	-
Catégorie Plus-FH	4	4
Catégorie Plus-FH T4	-	-
Catégorie Plus-FH T6	-	-
Catégorie Plus-N	-	-
Catégorie Plus-N T4	-	-

	28 février 2025	29 février 2024
Catégorie Plus-N T6	-	-
Catégorie Plus-NH	-	-
Catégorie Plus-NH T4	-	-
Catégorie Plus-NH T6	-	-
Catégorie O	11 199	10 879
Catégorie OH	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part (à l'exclusion des distributions) (\$)		
Catégorie Plus	2,51	2,28
Catégorie Plus T4	1,96	1,89
Catégorie Plus T6	1,43	1,39
Catégorie Plus-H	0,44	1,82
Catégorie Plus-H T4	0,28	1,30
Catégorie Plus-H T6	0,27	1,16
Catégorie C	3,82	2,86
Catégorie I	4,79	4,39
Catégorie Plus-F	2,94	2,60
Catégorie Plus-F T4	2,26	2,12
Catégorie Plus-F T6	1,90	1,82
Catégorie Plus-FH	0,78	2,22
Catégorie Plus-FH T4	0,43	1,58
Catégorie Plus-FH T6	0,35	1,27
Catégorie Plus-N	3,07	2,80
Catégorie Plus-N T4	2,26	2,12
Catégorie Plus-N T6	1,90	1,83
Catégorie Plus-NH	0,59	1,89
Catégorie Plus-NH T4	0,43	1,58
Catégorie Plus-NH T6	0,35	1,27
Catégorie O	5,57	5,13
Catégorie OH	0,71	2,20

± Revenu tiré du prêt de titres (note 2k)

	28 février 2025 (en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres	29 février 2024 (en milliers de dollars)	% du revenu brut tiré du prêt de titres
Revenu brut tiré du prêt de titres	-	-	10	100,0
Intérêts versés sur la garantie	-	-	-	-
Retenues d'impôt	-	-	-	-
Rémunération des placeurs pour compte – Bank of New York Mellon Corp. (The)	-	-	(3)	(30,0)
Revenu tiré du prêt de titres	-	-	7	70,0

±± Taux maximums annuels des frais de gestion facturables (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	1,50 %
Catégorie Plus T4	1,50 %
Catégorie Plus T6	1,50 %
Catégorie Plus-H	1,50 %
Catégorie Plus-H T4	1,50 %
Catégorie Plus-H T6	1,50 %
Catégorie C	1,60 %
Catégorie I	0,60 %
Catégorie Plus-F	0,50 %
Catégorie Plus-F T4	0,50 %
Catégorie Plus-F T6	0,50 %
Catégorie Plus-FH	0,50 %
Catégorie Plus-FH T4	0,50 %
Catégorie Plus-FH T6	0,50 %
Catégorie Plus-N	0,50 %
Catégorie Plus-N T4	0,50 %
Catégorie Plus-N T6	0,50 %
Catégorie Plus-NH	0,50 %
Catégorie Plus-NH T4	0,50 %
Catégorie Plus-NH T6	0,50 %
Catégorie O	0,00 %
Catégorie OH	0,00 %

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

+++ Frais d'administration fixes (note 6)

Catégorie	Frais
Catégorie Plus	0,09 %
Catégorie Plus T4	0,09 %
Catégorie Plus T6	0,09 %
Catégorie Plus-H	0,09 %
Catégorie Plus-H T4	0,09 %
Catégorie Plus-H T6	0,09 %
Catégorie C	0,10 %
Catégorie I	0,10 %
Catégorie Plus-F	0,06 %
Catégorie Plus-F T4	0,06 %
Catégorie Plus-F T6	0,06 %
Catégorie Plus-FH	0,06 %
Catégorie Plus-FH T4	0,06 %
Catégorie Plus-FH T6	0,06 %
Catégorie Plus-N	0,06 %
Catégorie Plus-N T4	0,06 %
Catégorie Plus-N T6	0,06 %
Catégorie Plus-NH	0,06 %
Catégorie Plus-NH T4	0,06 %
Catégorie Plus-NH T6	0,06 %
Catégorie O	s. o.
Catégorie OH	s. o.

+++ Commissions de courtage et honoraires (notes 8 et 9)

	2025	2024
Commissions de courtage et autres honoraires (en milliers de dollars)		
Total payé	28	33
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc.	–	–
Payé à CIBC World Markets Corp.	–	–
Rabais de courtage (en milliers de dollars)		
Total payé	23	15
Payé à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp.	–	–

Fournisseur de services (note 9)

Les montants versés par le Mandat (incluant toutes les taxes applicables) à la Compagnie Trust CIBC Mellon au titre des services de prêt de titres pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 étaient les suivants :

	2025	2024
(en milliers de dollars)	–	2

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie Plus		Parts de catégorie Plus T4		Parts de catégorie Plus T6		Parts de catégorie Plus-H	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	2 891	2 963	-	-	16	15	-	-
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(126)	-	-	-	(2)	(1)	-	-
Remboursement de capital	-	(1)	-	-	(2)	(2)	-	-
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(126)	(1)	-	-	(4)	(3)	-	-
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	715	4 136	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	122	1	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	(2 580)	(4 991)	-	-	-	-	-	-
Total des transactions sur parts rachetables	(1 743)	(854)	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	1 022	2 108	-	-	12	12	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	26 510	24 915	-	-	142	122	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	27 532	27 023	-	-	154	134	-	-

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	1 192	1 381	-	-	11	11	-	-
Parts rachetables émises	30	220	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	5	-	-	-	-	-	-	-
	1 227	1 601	-	-	11	11	-	-
Parts rachetables rachetées	(109)	(274)	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	1 118	1 327	-	-	11	11	-	-

	Parts de catégorie Plus-H T4		Parts de catégorie Plus-H T6		Parts de catégorie C		Parts de catégorie I	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	-	-	-	-	223	379	116	106
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	-	-	-	-	(4)	(17)	(12)	(13)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	(4)	(17)	(12)	(13)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	-	-	-	-	53	52	-	56
Montant reçu au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	4	17	12	12
Montant payé au rachat de parts	-	-	-	-	(91)	(2 914)	(34)	(58)
Total des transactions sur parts rachetables	-	-	-	-	(34)	(2 845)	(22)	10
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	185	(2 483)	82	103
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	2 034	4 373	1 007	814
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	-	-	-	-	2 219	1 890	1 089	917

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	59	155	25	24
Parts rachetables émises	-	-	-	-	1	2	-	2
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	1	-	-
	-	-	-	-	60	158	25	26
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	(2)	(98)	(1)	(1)
Solde à la fin de la période	-	-	-	-	58	60	24	25

**États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité)
(en milliers de dollars) (suite)**

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie Plus-F		Parts de catégorie Plus-F T4		Parts de catégorie Plus-F T6		Parts de catégorie Plus-FH	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	107	97	-	-	-	-	3	9
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables								
Du revenu de placement net	(12)	(14)	-	-	-	-	(1)	(1)
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(12)	(14)	-	-	-	-	(1)	(1)
Transactions sur parts rachetables								
Montant reçu à l'émission de parts	59	57	-	-	-	-	-	-
Montant reçu au réinvestissement des distributions	12	14	-	-	-	-	-	-
Montant payé au rachat de parts	(17)	(221)	-	-	-	-	-	-
Total des transactions sur parts rachetables	54	(150)	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	149	(67)	-	-	-	-	2	8
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	927	845	-	-	-	-	86	70
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	1 076	778	-	-	-	-	88	78

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	36	41	-	-	-	-	4	4
Parts rachetables émises	2	2	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	1	1	-	-	-	-	-	-
	39	44	-	-	-	-	4	4
Parts rachetables rachetées	(1)	(10)	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	38	34	-	-	-	-	4	4

	Parts de catégorie Plus-FH T4		Parts de catégorie Plus-FH T6		Parts de catégorie Plus-N		Parts de catégorie Plus-N T4	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-							

	Parts de catégorie Plus-N T6		Parts de catégorie Plus-NH		Parts de catégorie Plus-NH T4		Parts de catégorie Plus-NH T6	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	-	-	-	-	-	-	-	-
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	-	-	-	-	-	-	-	-

Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)

Aux 28 février 2025 et 29 février 2024

Solde au début de la période	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	-	-	-	-	-	-	-	-
	-	-	-	-	-	-	-	-
Parts rachetables rachetées	-	-	-	-	-	-	-	-
Solde à la fin de la période	-							

États de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (non audité) (en milliers de dollars) (suite)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	Parts de catégorie O		Parts de catégorie OH	
	28 février 2025	29 février 2024	28 février 2025	29 février 2024
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions)	62 311	55 748	–	–
Distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables				
Du revenu de placement net	(10 069)	(9 030)	–	–
Total des distributions versées ou à verser aux porteurs de parts rachetables	(10 069)	(9 030)	–	–
Transactions sur parts rachetables				
Montant reçu à l'émission de parts	111 331	41 029	–	–
Montant reçu au réinvestissement des distributions	10 048	9 019	–	–
Montant payé au rachat de parts	(55 079)	(60 494)	–	–
Total des transactions sur parts rachetables	66 300	(10 446)	–	–
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables	118 542	36 272	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables au début de la période	514 334	421 453	–	–
Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables à la fin de la période	632 876	457 725	–	–
Parts rachetables émises et en circulation (en milliers) (note 5)				
Aux 28 février 2025 et 29 février 2024				
Solde au début de la période	10 999	11 051	–	–
Parts rachetables émises	2 185	1 049	–	–
Parts rachetables émises au réinvestissement des distributions	197	232	–	–
	13 381	12 332	–	–
Parts rachetables rachetées	(1 089)	(1 554)	–	–
Solde à la fin de la période	12 292	10 778	–	–

Tableaux des flux de trésorerie (non audité) (en milliers de dollars)

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 29 février 2024 (note 1)

	28 février 2025	29 février 2024
Flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation		
Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables liée à l'exploitation (à l'exclusion des distributions)	65 667	59 317
Ajustements au titre des éléments suivants :		
Perte (profit) de change sur la trésorerie	(58)	(31)
(Profit net) perte nette réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés	(11 569)	(11 695)
Variation nette de la (plus-value) moins-value latente des placements et des dérivés	(50 108)	(42 617)
Achat de placements	(182 077)	(322 093)
Produits de la vente de placements	125 410	332 434
Marge	(351)	307
Intérêts à recevoir	(15)	39
Dividendes à recevoir	(102)	(46)
Total des flux de trésorerie liés aux activités d'exploitation	(53 203)	15 615
Flux de trésorerie liés aux activités de financement		
Montant reçu à l'émission de parts	110 107	44 574
Montant payé au rachat de parts	(56 784)	(68 475)
Distributions versées aux porteurs de parts	(30)	(16)
Total des flux de trésorerie liés aux activités de financement	53 293	(23 917)
Augmentation (diminution) de la trésorerie pendant la période	90	(8 302)
Perte (profit) de change sur la trésorerie	58	31
Trésorerie (découvert bancaire) au début de la période	8 574	13 262
Trésorerie (découvert bancaire) à la fin de la période	8 722	4 991
Intérêts reçus	202	863
Dividendes reçus, nets des retenues d'impôts	2 966	2 747

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
1 FONDS COMMUNS DE PLACEMENT (note 10)				
KKR Private Equity Conglomerate LLC, catégorie R-1	416 172	14 756	17 661	
TOTAL DES FONDS COMMUNS DE PLACEMENT		14 756	17 661	2,7 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
1 ACTIONS AMÉRICAINES (note 10)				
Services de communications				
Alphabet Inc., catégorie A	122 666	17 191	30 219	
Alphabet Inc., catégorie C	5 885	780	1 466	
AT&T Inc.	8 874	286	352	
Charter Communications Inc., catégorie A	120	73	63	
Comcast Corp., catégorie A	4 720	268	245	
Electronic Arts Inc.	295	49	55	
Fox Corp., catégorie A	271	14	23	
Fox Corp., catégorie B	157	8	12	
Interpublic Group of Cos. Inc. (The)	448	17	18	
Live Nation Entertainment Inc.	195	25	40	
Match Group Inc.	314	43	14	
Meta Platforms Inc., catégorie A	13 327	7 128	12 884	
Netflix Inc.	529	377	751	
News Corp., catégorie A	467	16	19	
News Corp., catégorie B	146	5	7	
Omnicom Group Inc.	243	24	29	
Paramount Global, catégorie B	717	20	12	
Take-Two Interactive Software Inc.	202	40	62	
T-Mobile US Inc.	10 358	1 918	4 041	
Verizon Communications Inc.	5 206	323	325	
Walt Disney Co. (The)	39 947	6 467	6 577	
Warner Bros. Discovery Inc.	2 761	95	46	
		35 167	57 260	8,6 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Consommation discrétionnaire				
Airbnb Inc., catégorie A	536	104	108	
Amazon.com Inc.	119 992	22 880	36 851	
AutoZone Inc.	20	48	101	
Best Buy Co. Inc.	243	28	32	
Booking Holdings Inc.	41	144	297	
BorgWarner Inc.	269	15	12	
Caesars Entertainment Inc.	263	23	13	
CarMax Inc.	193	23	23	
Carnival Corp.	1 286	36	44	
Chipotle Mexican Grill Inc.	21 061	1 583	1 644	
D.R. Horton Inc.	361	54	66	
Darden Restaurants Inc.	146	21	42	
Deckers Outdoor Corp.	188	39	38	
Domino's Pizza Inc.	43	23	30	
eBay Inc.	593	46	55	
Expedia Group Inc.	153	23	44	
Ford Motor Co.	4 827	69	67	
General Motors Co.	1 360	73	97	
Genuine Parts Co.	172	27	31	
Hasbro Inc.	163	18	15	
Hilton Worldwide Holdings Inc.	301	55	115	
Home Depot Inc. (The)	8 414	3 396	4 828	
Las Vegas Sands Corp.	431	26	28	
Lennar Corp., catégorie A	295	42	51	
LKQ Corp.	323	17	20	
Lowe's Cos. Inc.	8 287	2 390	2 981	
Lululemon Athletica Inc.	139	69	73	
Marriott International Inc., catégorie A	3 840	1 216	1 558	
McDonald's Corp.	19 412	7 446	8 659	
MGM Resorts International	283	14	14	
Mohawk Industries Inc.	63	14	11	
Nike Inc., catégorie B	1 472	168	169	
Norwegian Cruise Line Holdings Ltd.	535	18	18	
NVR Inc.	4	28	42	
O'Reilly Automotive Inc.	1 425	1 979	2 832	
Pool Corp.	46	21	23	
PulteGroup Inc.	253	23	38	
Ralph Lauren Corp.	50	9	20	
Ross Stores Inc.	410	64	83	
Royal Caribbean Cruises Ltd.	305	50	109	
Starbucks Corp.	1 402	156	235	
Tapestry Inc.	289	16	36	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Tesla Inc.	7 185	2 911	3 045	
TJX Cos. Inc. (The)	28 951	2 763	5 226	
Tractor Supply Co.	661	35	53	
Ulta Beauty Inc.	58	23	31	
Wynn Resorts Ltd.	114	17	15	
Yum! Brands Inc.	345	50	78	
		48 293	70 001	10,5 %
Biens de consommation de base				
Altria Group Inc.	2 096	128	169	
Archer-Daniels-Midland Co.	596	43	41	
Brown-Forman Corp., catégorie B	216	18	10	
Bunge Global SA	169	24	18	
Campbell Soup Co.	233	15	14	
Church & Dwight Co. Inc.	303	39	49	
Clorox Co. (The)	153	38	35	
Coca-Cola Co. (The)	4 794	359	494	
Colgate-Palmolive Co.	1 011	112	133	
Conagra Brands Inc.	596	27	22	
Constellation Brands Inc., catégorie A	193	52	49	
Costco Wholesale Corp.	548	379	831	
Dollar General Corp.	274	62	30	
Dollar Tree Inc.	251	34	27	
Estée Lauder Cos. Inc. (The), catégorie A	291	56	30	
General Mills Inc.	686	59	60	
Hershey Co. (The)	184	42	46	
Hormel Foods Corp.	347	21	14	
J.M. Smucker Co. (The)	132	21	21	
Kellanova	335	29	40	
Kenvue Inc.	2 371	71	81	
Keurig Dr Pepper Inc.	1 392	64	68	
Kimberly-Clark Corp.	412	76	85	
Kraft Heinz Co. (The)	1 091	50	49	
Kroger Co. (The)	823	48	77	
Lamb Weston Holdings Inc.	170	17	13	
McCormick & Co. Inc.	314	37	38	
Molson Coors Beverage Co.	218	15	19	
Mondelez International Inc., catégorie A	49 399	4 136	4 590	
Monster Beverage Corp.	56 764	4 023	4 488	
PepsiCo Inc.	21 759	4 196	4 831	
Philip Morris International Inc.	1 922	255	432	
Procter & Gamble Co. (The)	2 912	520	732	
Sysco Corp.	607	59	66	
Target Corp.	569	103	102	
Tyson Foods Inc., catégorie A	356	30	32	
Walgreens Boots Alliance Inc.	844	35	13	
Walmart Inc.	19 853	2 427	2 832	
		17 720	20 681	3,1 %

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Énergie				
APA Corp.	446	14	13	
Baker Hughes Co.	53 921	2 657	3 478	
Cheniere Energy Inc.	11 954	3 197	3 953	
Chevron Corp.	17 437	2 685	4 002	
ConocoPhillips Co.	27 224	3 573	3 905	
Coterra Energy Inc.	920	27	36	
Devon Energy Corp.	808	39	42	
Diamondback Energy Inc.	230	38	53	
EOG Resources Inc.	696	84	128	
EQT Corp.	744	40	52	
Exxon Mobil Corp.	66 796	7 221	10 759	
Halliburton Co.	1 087	37	41	
Hess Corp.	342	44	74	
Kinder Morgan Inc.	2 390	57	94	
Marathon Petroleum Corp.	397	48	86	
Occidental Petroleum Corp.	836	39	59	
ONEOK Inc.	753	62	109	
Phillips 66	511	79	96	
Schlumberger Ltd.	1 746	77	105	
Targa Resources Corp.	269	36	79	
Texas Pacific Land Corp.	22	50	45	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Valero Energy Corp.	391	59	74	
Williams Cos. Inc. (The)	1 507	65	127	
		20 228	27 410	4,1 %
Services financiers				
Aflac Inc.	619	53	98	
Allstate Corp. (The)	327	52	94	
American Express Co.	7 432	1 930	3 236	
American International Group Inc.	772	53	93	
Ameriprise Financial Inc.	3 182	1 763	2 473	
Apollo Global Management Inc.	552	135	119	
Arthur J. Gallagher & Co.	5 787	2 309	2 828	
Assurant Inc.	62	13	19	
Bank of America Corp.	8 255	340	551	
Bank of New York Mellon Corp. (The)	899	61	116	
Berkshire Hathaway Inc., catégorie B	2 266	913	1 684	
BlackRock Inc.	3 066	2 788	4 337	
Blackstone Inc.	31 020	3 233	7 233	
Brown & Brown Inc.	294	29	50	
Capital One Financial Corp.	472	69	137	
Cboe Global Markets Inc.	129	22	39	
Charles Schwab Corp. (The)	1 751	139	201	
Cincinnati Financial Corp.	194	26	41	
Citigroup Inc.	2 339	177	271	
Citizens Financial Group Inc.	545	25	36	
CME Group Inc.	13 030	3 587	4 784	
Corpay Inc.	86	28	46	
Discover Financial Services	310	40	88	
Erie Indemnity Co., catégorie A	30	21	19	
FactSet Research Systems Inc.	47	28	31	
Fidelity National Information Services Inc.	39 400	5 569	4 054	
Fifth Third Bancorp	829	33	52	
Fiserv Inc.	24 801	3 890	8 457	
Franklin Resources Inc.	365	13	11	
Global Payments Inc.	314	59	48	
Globe Life Inc.	104	13	19	
Goldman Sachs Group Inc. (The)	388	170	349	
Hartford Financial Services Group Inc. (The)	358	35	61	
Huntington Bancshares Inc.	1 797	35	43	
Intercontinental Exchange Inc.	29 353	4 318	7 356	
Invesco Ltd.	536	15	13	
Jack Henry & Associates Inc.	90	21	23	
JPMorgan Chase & Co.	23 375	4 002	8 950	
KeyCorp	1 225	24	31	
KKR & Co. Inc.	835	133	164	
Loews Corp.	226	18	28	
M&T Bank Corp.	205	40	57	
MarketAxess Holdings Inc.	46	24	13	
Marsh & McLennan Cos. Inc.	607	131	209	
Mastercard Inc., catégorie A	5 293	3 050	4 413	
MetLife Inc.	719	49	90	
Moody's Corp.	193	93	141	
Morgan Stanley	10 374	1 416	1 998	
MSCI Inc.	97	58	83	
Nasdaq Inc.	512	40	61	
Northern Trust Corp.	247	29	39	
PayPal Holdings Inc.	1 240	166	127	
PNC Financial Services Group Inc. (The)	15 449	3 112	4 290	
Principal Financial Group Inc.	263	21	34	
Progressive Corp. (The)	724	136	295	
Prudential Financial Inc.	440	62	73	
Raymond James Financial Inc.	227	29	51	
Regions Financial Corp.	1 124	25	39	
S&P Global Inc.	6 401	3 141	4 943	
State Street Corp.	362	38	52	
Synchrony Financial	482	23	42	
T. Rowe Price Group Inc.	275	41	42	
Travelers Cos. Inc. (The)	2 842	844	1 063	
Truist Financial Corp.	1 642	101	110	
U.S. Bancorp	21 452	1 151	1 456	
Visa Inc., catégorie A	33 131	8 766	17 385	
W.R. Berkley Corp.	375	20	34	
Wells Fargo & Co.	41 481	2 810	4 700	
		61 598	100 123	15,0 %
Soins de santé				
Abbott Laboratories	34 157	4 528	6 820	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
AbbVie Inc.	10 486	2 083	3 171	
Agilent Technologies Inc.	355	57	66	
Align Technology Inc.	87	34	24	
Amgen Inc.	664	222	296	
Baxter International Inc.	637	54	32	
Becton, Dickinson and Co.	358	109	117	
Biogen Inc.	181	62	37	
Bio-Techne Corp.	197	27	18	
Boston Scientific Corp.	1 823	136	274	
Bristol-Myers Squibb Co.	2 508	191	216	
Cardinal Health Inc.	300	30	56	
Cencora Inc.	217	48	80	
Centene Corp.	625	58	53	
Charles River Laboratories International Inc.	61	24	15	
Cigna Corp.	344	112	154	
Cooper Cos. Inc. (The)	247	28	32	
CVS Health Corp.	1 556	141	148	
Danaher Corp.	15 504	3 982	4 960	
DaVita Inc.	57	9	12	
Dexcom Inc.	483	43	62	
Edwards Lifesciences Corp.	10 601	1 112	1 098	
Elevance Health Inc.	8 736	5 027	5 016	
Eli Lilly and Co.	1 767	1 081	2 353	
GE Healthcare Technologies Inc.	565	54	71	
Gilead Sciences Inc.	1 542	159	255	
HCA Healthcare Inc.	225	68	100	
Henry Schein Inc.	153	14	16	
Hologic Inc.	290	28	27	
Humana Inc.	149	71	58	
IDEXX Laboratories Inc.	101	58	64	
Incyte Corp.	199	22	21	
Insulet Corp.	87	33	34	
Intuitive Surgical Inc.	441	171	366	
IQVIA Holdings Inc.	17 424	5 142	4 759	
Johnson & Johnson	2 978	610	711	
Labcorp Holdings Inc.	103	29	37	
McKesson Corp.	157	68	145	
Merck & Co. Inc.	3 128	352	417	
Mettler-Toledo International Inc.	25	39	46	
Moderna Inc.	422	125	19	
Molina Healthcare Inc.	71	30	31	
Pfizer Inc.	7 008	320	268	
Quest Diagnostics Inc.	138	24	34	
Regeneron Pharmaceuticals Inc.	1 859	2 121	1 879	
ResMed Inc.	182	43	61	
Revvity Inc.	152	26	25	
Solventum Corp.	170	20	20	
Stryker Corp.	11 174	3 877	6 243	
Teleflex Inc.	56	24	11	
Thermo Fisher Scientific Inc.	6 821	3 995	5 220	
UnitedHealth Group Inc.	20 147	9 977	13 844	
Universal Health Services Inc., catégorie B	71	15	18	
Vertex Pharmaceuticals Inc.	2 331	1 196	1 618	
Viatis Inc.	1 491	27	20	
Waters Corp.	73	27	40	
West Pharmaceutical Services Inc.	90	34	30	
Zimmer Biomet Holdings Inc.	246	40	37	
Zoetis Inc.	10 138	2 097	2 453	
		50 134	63 808	9,6 %
Industrie				
3M Co.	673	125	151	
A. O. Smith Corp.	143	13	14	
Ametek Inc.	286	49	78	
Automatic Data Processing Inc.	7 781	1 860	3 548	
Axon Enterprise Inc.	89	33	68	
Boeing Co. (The)	925	232	234	
Broadridge Financial Solutions Inc.	145	33	51	
Builders FirstSource Inc.	142	31	29	
C.H. Robinson Worldwide Inc.	143	19	21	
Carrier Global Corp.	10 702	865	1 003	
Caterpillar Inc.	597	183	297	
Cintas Corp.	424	59	127	
Copart Inc.	1 084	51	86	
CSX Corp.	45 343	2 103	2 100	
Cummins Inc.	170	59	91	
Dayforce Inc.	196	22	18	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net	Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Deere & Co.	3 076	1 629	2 140		Corning Inc.	953	43	69	
Delta Air Lines Inc.	793	38	69		CrowdStrike Holdings Inc., catégorie A	288	133	162	
Dover Corp.	170	31	49		Dell Technologies Inc., catégorie C	379	61	56	
Eaton Corp. PLC	184	76	78		Enphase Energy Inc.	162	32	13	
Emerson Electric Co.	705	84	124		EPAM Systems Inc.	70	46	21	
Equifax Inc.	154	44	55		F5 Inc.	72	18	30	
Expeditors International of Washington Inc.	174	24	30		Fair Isaac Corp.	29	39	79	
Fastenal Co.	708	51	78		First Solar Inc.	132	32	26	
FedEx Corp.	278	93	106		Fortinet Inc.	787	46	123	
Fortive Corp.	429	39	49		Gartner Inc.	95	35	69	
GE Vernova Inc.	341	53	165		Gen Digital Inc.	671	21	27	
Generac Holdings Inc.	72	23	14		GoDaddy Inc., catégorie A	174	34	45	
General Dynamics Corp.	319	95	117		Hewlett Packard Enterprise Co.	1 606	32	46	
General Electric Co.	1 339	183	401		HP Inc.	1 192	41	53	
Honeywell International Inc.	804	194	248		Intel Corp.	5 334	308	183	
Howmet Aerospace Inc.	9 680	1 024	1 913		International Business Machines Corp.	1 144	241	418	
Hubbell Inc.	66	30	35		Intuit Inc.	1 755	1 334	1 559	
Huntington Ingalls Industries Inc.	47	14	12		Jabil Inc.	139	24	31	
IDEX Corp.	94	24	26		Juniper Networks Inc.	412	16	22	
Illinois Tool Works Inc.	332	97	127		Keysight Technologies Inc.	215	36	50	
Ingersoll Rand Inc.	498	40	61		KLA Corp.	165	99	169	
J.B. Hunt Transport Services Inc.	97	20	23		Lam Research, Corp.	1 591	121	177	
Jacobs Solutions Inc.	155	23	29		Microchip Technology Inc.	664	58	57	
Johnson Controls International PLC	826	58	102		Micron Technology Inc.	8 010	1 204	1 085	
L3Harris Technologies Inc.	234	63	70		Microsoft Corp.	77 919	28 146	44 752	
Leidos Holdings Inc.	165	25	31		Monolithic Power Systems Inc.	60	43	53	
Lennox International Inc.	39	35	34		Motorola Solutions Inc.	206	66	131	
Lockheed Martin Corp.	260	152	169		NetApp Inc.	253	29	37	
Masco Corp.	270	24	29		NVIDIA Corp.	205 387	17 199	37 119	
Nordson Corp.	67	20	20		ON Semiconductor Corp.	527	42	36	
Norfolk Southern Corp.	279	85	99		Oracle Corp.	11 024	1 712	2 648	
Northrop Grumman Corp.	3 021	1 725	2 018		Palantir Technologies Inc.	2 535	145	311	
Old Dominion Freight Line Inc.	232	45	59		Palo Alto Networks Inc.	810	155	223	
Otis Worldwide Corp.	36 523	3 435	5 272		PTC Inc.	149	29	35	
PACCAR Inc.	648	65	100		Qualcomm Inc.	30 248	5 455	6 878	
Parker-Hannifin Corp.	159	72	154		Roper Technologies Inc.	6 254	3 707	5 289	
Paychex Inc.	396	53	87		Salesforce Inc.	23 374	6 586	10 072	
Paycom Software Inc.	60	20	19		Seagate Technology Holdings PLC	10	1	1	
Quanta Services Inc.	183	39	69		ServiceNow Inc.	255	202	343	
Raytheon Technologies Corp.	44 213	5 260	8 507		Skyworks Solutions Inc.	199	34	19	
Republic Services Inc.	252	35	86		Super Micro Computer Inc.	627	79	38	
Rockwell Automation Inc.	139	41	58		Synopsys Inc.	190	86	126	
Rollins Inc.	350	18	26		Teledyne Technologies Inc.	57	29	42	
Snap-On Inc.	65	21	32		Teradyne Inc.	203	33	32	
Southwest Airlines Co.	748	33	34		Texas Instruments Inc.	1 128	255	320	
Stanley Black & Decker Inc.	187	30	23		Trimble Inc.	305	27	32	
Textron Inc.	227	20	25		Tyler Technologies Inc.	53	31	47	
TransDigm Group Inc.	69	73	136		VeriSign Inc.	103	27	35	
Uber Technologies Inc.	2 604	225	286		Western Digital Corp.	424	29	30	
Union Pacific Corp.	17 869	4 777	6 377		Workday Inc., catégorie A	12 137	4 163	4 624	
United Airlines Holdings Inc.	406	28	55		Zebra Technologies Corp., catégorie A	63	27	29	
United Parcel Service Inc., catégorie B	905	157	156				117 974	185 385	27,9 %
United Rentals Inc.	81	43	75						
Veralto Corp.	306	35	44						
Verisk Analytics Inc.	174	50	75						
W.W. Grainger Inc.	54	43	80						
Wabtec Corp.	212	30	57						
Waste Management Inc.	451	92	152						
Xylem Inc.	301	43	57						
		26 636	38 538	5,8 %					
Technologies de l'information					Matériaux				
Adobe Inc.	10 450	6 252	6 630		Air Products and Chemicals Inc.	275	94	126	
Advanced Micro Devices Inc.	2 007	221	290		Albemarle Corp.	146	26	16	
Akamai Technologies Inc.	187	26	22		Avery Dennison Corp.	100	25	27	
Amphenol Corp., catégorie A	1 491	86	144		Ball Corp.	369	34	28	
Analog Devices Inc.	12 324	2 426	4 102		Celanese Corp.	131	21	10	
ANSYS Inc.	108	46	52		CF Industries Holdings Inc.	215	17	25	
Apple Inc.	112 830	23 047	39 477		Corteva Inc.	849	46	77	
Applied Materials Inc.	1 020	168	233		Dow Inc.	865	51	48	
Arista Networks Inc.	1 278	84	172		DuPont de Nemours Inc.	517	47	61	
Autodesk Inc.	266	68	106		Eastman Chemical Co.	140	16	20	
Broadcom Inc.	28 110	7 663	8 110		Ecolab Inc.	311	76	121	
Cadence Design Systems Inc.	339	76	123		FMC Corp.	149	18	8	
CDW Corp.	166	35	43		Freeport-McMoRan Inc.	1 777	69	95	
Cisco Systems Inc.	85 548	5 331	7 935		International Flavors & Fragrances Inc.	318	49	38	
Cognizant Technology Solutions Corp., catégorie A	613	54	74		International Paper Co.	655	41	53	
					Linde PLC	9 118	3 426	6 161	
					Martin Marietta Materials Inc.	5 475	2 727	3 827	
					Mosaic Co. (The)	393	16	14	
					Newmont Corp.	1 408	91	87	
					Nucor Corp.	291	36	58	
					Packaging Corp. of America	110	23	34	
					PPG Industries Inc.	287	48	47	
					Sherwin-Williams Co. (The)	286	106	150	
					Steel Dynamics Inc.	177	28	35	

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Inventaire du portefeuille (non audité) Au 28 février 2025 (suite)

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
Vulcan Materials Co.	6 337	2 038	2 267	
		9 169	13 433	2,0 %
Immobilier				
Alexandria Real Estate Equities Inc.	193	38	28	
American Tower Corp.	14 282	4 352	4 249	
AvalonBay Communities Inc.	176	43	58	
Boston Properties Inc.	181	26	19	
Camden Property Trust	132	25	24	
CBRE Group Inc., catégorie A	372	38	76	
CoStar Group Inc.	19 970	2 223	2 203	
Crown Castle International Corp.	537	101	73	
Digital Realty Trust Inc.	386	77	87	
Equinix Inc.	119	95	156	
Equity Residential	425	36	46	
Essex Property Trust Inc.	79	27	36	
Extra Space Storage Inc.	262	49	58	
Federal Realty Investment Trust	92	15	14	
Healthpeak Properties Inc.	875	29	26	
Host Hotels & Resorts Inc.	873	19	20	
Invitation Homes Inc.	711	35	35	
Iron Mountain Inc.	362	31	49	
Kimco Realty Corp.	841	23	27	
Mid-America Apartment Communities Inc.	145	25	35	
Prologis Inc.	33 967	5 334	6 090	
Public Storage	195	67	86	
Realty Income Corp.	1 082	86	89	
Regency Centers Corp.	203	16	22	
SBA Communications Corp.	134	49	42	
Simon Property Group Inc.	380	54	102	
UDR Inc.	371	19	24	
Ventas Inc.	520	34	52	
VICI Properties Inc.	56 594	2 371	2 660	
Welltower Inc.	733	86	163	
Weyerhaeuser Co.	907	37	39	
		15 460	16 688	2,5 %
Services publics				
AES Corp. (The)	854	19	14	
Alliant Energy Corp.	319	23	30	
Ameren Corp.	330	36	49	
American Electric Power Co. Inc.	658	78	101	
American Water Works Co. Inc.	241	47	47	
Atmos Energy Corp.	193	30	43	
CenterPoint Energy Inc.	813	27	40	
CMS Energy Corp.	372	32	39	
Consolidated Edison Inc.	428	50	63	
Constellation Energy Corp.	387	54	140	
Dominion Energy Inc.	1 039	99	85	
DTE Energy Co.	256	37	50	
Duke Energy Corp.	956	129	163	
Edison International	479	43	38	
Entergy Corp.	6 650	742	840	
Eversource Energy	287	23	29	
Exelon Corp.	453	48	41	
Exelon Corp.	1 243	55	80	
FirstEnergy Corp.	640	31	36	

Titre	Nombre d'actions	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
NextEra Energy Inc.	74 043	7 146	7 517	
NISource Inc.	575	21	34	
NRG Energy Inc.	250	18	38	
PG&E Corp.	68 818	1 474	1 627	
Pinnacle West Capital Corp.	137	15	18	
PPL Corp.	912	36	47	
Public Service Enterprise Group Inc.	616	54	72	
Sempra Energy	784	76	81	
Southern Co. (The)	11 812	1 397	1 534	
Vistra Corp.	421	51	81	
WEC Energy Group Inc.	391	48	60	
Xcel Energy Inc.	710	53	74	
		11 992	13 111	2,0 %
TOTAL DES ACTIONS AMÉRICAINES		414 371	606 438	91,1 %
ACTIONS INTERNATIONALES				
¹ Bermudes (note 10)				
Arch Capital Group Ltd.	463	46	62	
Everest Re Group Ltd.	53	21	27	
		67	89	0,0 %
Irlande				
Accenture PLC, catégorie A	773	249	390	
Allegion PLC	104	16	19	
Aon PLC	268	94	159	
Eaton Corp. PLC	6 095	2 090	2 587	
Medtronic PLC	12 403	1 471	1 651	
Pentair PLC	206	19	28	
Seagate Technology Holdings PLC	253	26	37	
Smurfit WestRock PLC	611	39	46	
STERIS PLC	122	32	39	
TE Connectivity PLC	29 556	5 262	6 586	
Trane Technologies PLC	3 462	1 211	1 772	
Willis Towers Watson PLC	125	40	61	
		10 549	13 375	2,0 %
Jersey, îles Anglo-Normandes				
Aptiv PLC	291	35	27	
		35	27	0,0 %
Pays-Bas				
ASML Holding NV, actions nominatives	355	335	364	
LyondellBasell Industries NV, catégorie A	324	35	36	
NXP Semiconductors NV	9 255	2 674	2 887	
		3 044	3 287	0,5 %
Suisse				
Chubb Ltd.	463	113	191	
Garmin Ltd.	191	35	64	
		148	255	0,1 %
Royaume-Uni				
Amcor PLC	1 805	27	27	
AstraZeneca PLC, CAAÉ	72 224	5 628	7 963	
		5 655	7 990	1,2 %
TOTAL DES ACTIONS INTERNATIONALES		19 498	25 023	3,8 %
TOTAL DES ACTIONS		433 869	631 461	94,9 %
TOTAL DES PLACEMENTS AVANT LES PLACEMENTS À COURT TERME				
		448 625	649 122	97,6 %

Titre	Taux d'intérêt nominal (%)	Date d'échéance	Autres renseignements	Valeur nominale	Coût moyen (en milliers de dollars)	Juste valeur (en milliers de dollars)	% de l'actif net
¹ PLACEMENTS À COURT TERME (notes 10 et 11)							
Province d'Ontario	4,42 %	2025/04/29	billet à escompte, USD	2 000 000	2 847	2 873	
Province d'Ontario	4,36 %	2025/03/13	billet à escompte, USD	1 300 000	1 853	1 878	
Province d'Ontario	4,36 %	2025/03/20	billet à escompte, USD	450 000	643	649	
TOTAL DES PLACEMENTS À COURT TERME					5 343	5 400	0,8 %
Moins les coûts de transaction inclus dans le coût moyen							
					(75)		
TOTAL DES PLACEMENTS					453 893	654 522	98,4 %
Marge						568	0,1 %
Passifs dérivés						(539)	(0,1) %
Autres actifs, moins les passifs						10 483	1,6 %
TOTAL DE L'ACTIF NET ATTRIBUABLE AUX PORTEURS DE PARTS RACHETABLES						665 034	100,0 %

¹ Les numéros de référence des couvertures correspondent au numéro de référence dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

Les notes ci-jointes font partie intégrante des présents états financiers.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés (note 11)

Valeur contractuelle (\$)	Nom du contrat	Date d'échéance	Nombre de contrats	Devise	Prix par contrat	Juste valeur (\$)	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
5 317 937	Contrat E-Mini sur indice S&P 500 des États-Unis	mars 2025	12	USD	6 126,30	5 176 399	(141)
1 195 440	Contrat E-Mini sur indice S&P 500 des États-Unis	mars 2025	27	USD	6 120,70	1 164 690	(31)
6 513 377	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme standardisés					6 341 089	(172)

Au 28 février 2025, un montant de 567 685 \$ était déposé à titre de marge des contrats à terme standardisés.

Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme (note 10)

N° de réf. du contrat de couverture**	Contrepartie	Note de crédit de la contrepartie*	Date de règlement	Devise achetée	Valeur nominale	Devise vendue	Valeur nominale	Cours du change à terme	Cours du change de clôture	Profit (perte) latent(e) (en milliers de dollars)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	3 646	CAD	5 160	1,415	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	1 344	CAD	1 941	1,444	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	1 237	CAD	1 763	1,425	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	1 167	CAD	1 654	1,417	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	1 069	CAD	1 514	1,417	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	USD	735	CAD	1 052	1,432	1,446	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	85 965	USD	60 121	0,699	0,692	(1)
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	5 042	USD	3 561	0,706	0,692	–
1	Bank of New York Mellon (The), New York	A-1+	2025/03/18	CAD	1 660	USD	1 172	0,706	0,692	–
1	Banque de Montréal	A-1	2025/04/24	CAD	9 552 665	USD	6 710 000	0,702	0,693	(131)
1	Bank of New York Mellon (The)	A-1+	2025/04/24	CAD	3 197 394	USD	2 250 000	0,704	0,693	(50)
1	Banque Toronto-Dominion (La)	A-1	2025/04/24	CAD	12 891 565	USD	9 060 000	0,703	0,693	(185)
	Actifs et passifs dérivés – contrats à terme									(367)

* La note de crédit de la contrepartie (attribuée par S&P Global Ratings, division de S&P Global) des contrats de change à terme détenus par le Mandat est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

** Les numéros de référence correspondent à un numéro de l'inventaire du portefeuille.

Annexe à l'inventaire du portefeuille (non audité)

Conventions de compensation (note 2d) (en milliers de dollars)

Le Mandat peut conclure des conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions semblables qui ne satisfont pas aux critères de compensation dans les états de la situation financière, mais qui permettent la compensation des montants liés dans certains cas, tels qu'une faillite ou la résiliation des contrats.

Le tableau qui suit, aux 28 février 2025 et 31 août 2024, présente le rapprochement entre le montant net des dérivés de gré à gré inscrit aux états de la situation financière et :

- le montant brut avant la compensation exigée selon les IFRS; et
- le montant net après compensation selon les conventions-cadres de compensation ou d'autres conventions similaires, mais qui ne satisfait pas aux critères de compensation selon les IFRS.

Actifs et passifs financiers	Montants compensés		Montants nets présentés aux états de la situation financière	Montants non compensés		Montants nets
	Actifs (passifs) bruts	Montants compensés selon les IFRS		Conventions-cadres de compensation	Espèces reçues en garantie	
Au 28 février 2025						
Actifs dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Passifs dérivés de gré à gré	(367)	–	(367)	–	–	(367)
Total	(367)	–	(367)	–	–	(367)
Au 31 août 2024						
Actifs dérivés de gré à gré	1	–	1	–	–	1
Passifs dérivés de gré à gré	–	–	–	–	–	–
Total	1	–	1	–	–	1

Participations dans des fonds sous-jacents (note 4)

Au 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat ne détenait aucun placement dans des fonds sous-jacents où les participations représentaient plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

Risques liés aux instruments financiers

Objectif de placement : Le Mandat privé d'actions américaines CIBC (le *Mandat*) cherche à obtenir une croissance du capital à long terme en investissant dans un portefeuille diversifié constitué principalement de titres de participation de sociétés établies surtout aux États-Unis.

Stratégies de placement : Le Mandat investit principalement dans des titres de participation, surtout des actions ordinaires, et peut aussi acheter des titres qui sont convertibles en actions ordinaires. Au moment de prendre des décisions de placement, le Mandat peut s'appuyer sur différents modes de placement, comme des stratégies fondées sur la croissance et la valeur.

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Les principaux risques inhérents au Mandat sont analysés ci-après. À la note 2 des états financiers se trouvent des renseignements généraux sur la gestion des risques et une analyse détaillée des risques de concentration, de crédit, de change, de taux d'intérêt et d'illiquidité et d'autres risques de prix/de marché.

Dans les tableaux sur les risques qui suivent, l'actif net est défini comme étant l'« Actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables ».

Risque de concentration aux 28 février 2025 et 31 août 2024

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par le Mandat au 28 février 2025.

Le tableau qui suit présente les secteurs dans lesquels investissait le Mandat au 31 août 2024 et regroupe les titres par type d'actif, par secteur, par région ou par devise :

Au 31 août 2024

Répartition du portefeuille	% de l'actif net
Fonds communs de placement	2,8
Actions américaines	
Services de communications	8,3
Consommation discrétionnaire	10,6
Biens de consommation de base	2,4
Énergie	3,9
Services financiers	14,1
Soins de santé	11,2
Industrie	6,7
Technologies de l'information	27,1
Matériaux	2,2
Immobilier	2,0
Services publics	2,3
Actions internationales	
Irlande	1,1
Pays-Bas	0,5
Suisse	1,1
Royaume-Uni	1,4
Placements à court terme	0,5
Marge	0,1
Autres actifs, moins les passifs	1,7
Total	100,0

Risque de crédit

Les notes de crédit représentent un regroupement des notes accordées par divers fournisseurs de services externes et peuvent faire l'objet de modifications qui peuvent être importantes.

Voir l'inventaire du portefeuille pour connaître les contreparties aux contrats sur instruments dérivés de gré à gré, le cas échéant.

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, le Mandat avait investi dans des titres de créance assortis des notes de crédit suivantes :

Titres de créance par note de crédit (note 2b)	% de l'actif net	
	28 février 2025	31 août 2024
AAA	0,4	–
AA	0,4	0,5
Total	0,8	0,5

Risque de change

Les tableaux qui suivent indiquent les devises dans lesquelles la pondération du Mandat était importante aux 28 février 2025 et 31 août 2024, compte tenu de la valeur de marché des instruments financiers du Mandat (y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie) et des montants en capital sous-jacents des contrats de change à terme, le cas échéant.

Au 28 février 2025

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	
		% de l'actif net
USD	637 550	95,9

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Au 31 août 2024

Devise (note 2o)	Risque de change total* (en milliers de dollars)	
		% de l'actif net
USD	543 911	99,8

* Les montants tiennent compte de la valeur comptable des éléments monétaires et non monétaires (y compris le notionnel des contrats de change à terme, le cas échéant).

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait diminué ou augmenté si le dollar canadien s'était raffermi ou affaibli de 1 % par rapport à toutes les devises. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. En pratique, les résultats réels peuvent différer de cette analyse et l'écart peut être important.

	28 février 2025	31 août 2024
Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	6 376	5 439

Risque de taux d'intérêt

Aux 28 février 2025 et 31 août 2024, la majeure partie des actifs et passifs financiers du Mandat ne portaient pas intérêt et étaient à court terme; ainsi, le Mandat n'était pas grandement exposé aux risques de fluctuations des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Le risque d'illiquidité s'entend du risque que le Mandat éprouve des difficultés à respecter ses engagements liés à des passifs financiers. Le Mandat est exposé aux rachats en trésorerie quotidiens de parts rachetables. Le Mandat conserve des liquidités suffisantes pour financer les rachats attendus.

À l'exception des contrats dérivés, le cas échéant, tous les passifs financiers du Mandat sont des passifs à court terme venant à échéance au plus tard 90 jours après la date de clôture.

Dans le cas des fonds qui détiennent des contrats dérivés dont la durée jusqu'à l'échéance excède 90 jours à partir de la date de clôture, des renseignements additionnels relatifs à ces contrats se trouvent dans les tableaux des dérivés qui suivent l'inventaire du portefeuille.

Autres risques de prix/de marché

Le tableau qui suit indique dans quelle mesure l'actif net aux 28 février 2025 et 31 août 2024 aurait respectivement augmenté ou diminué si la valeur de l'indice ou des indices de référence du Mandat s'était raffermie ou affaiblie de 1 %. Cette variation est estimée d'après la corrélation historique entre le rendement des parts de catégorie Plus du Mandat et celui de l'indice ou des indices de référence du Mandat, d'après 36 points de données mensuels, selon leur disponibilité, reposant sur les rendements nets mensuels du Mandat. Il est présumé dans cette analyse que toutes les autres variables demeurent inchangées. La corrélation historique peut ne pas être représentative de la corrélation future et, par conséquent, l'incidence sur l'actif net peut être très différente.

Indice(s) de référence	Incidence sur l'actif net (en milliers de dollars)	
	28 février 2025	31 août 2024
Indice S&P 500	5 437	3 887

Mandat privé d'actions américaines CIBC

Évaluation de la juste valeur des instruments financiers

Les tableaux qui suivent présentent un sommaire des données utilisées aux 28 février 2025 et 31 août 2024 dans l'évaluation des actifs et des passifs financiers du Mandat, comptabilisés à la juste valeur :

Au 28 février 2025

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	5 400	–	5 400
Actions	631 461	–	–	631 461
Fonds communs de placement	–	–	17 661	17 661
Actifs dérivés	–	–	–	–
Total des actifs financiers	631 461	5 400	17 661	654 522
Passifs financiers				
Passifs dérivés	(172)	(367)	–	(539)
Total des passifs financiers	(172)	(367)	–	(539)
Total des actifs et des passifs financiers	631 289	5 033	17 661	653 983

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Au 31 août 2024

Classement	Niveau 1 (i) (en milliers de dollars)	Niveau 2 (ii) (en milliers de dollars)	Niveau 3 (iii) (en milliers de dollars)	Total (en milliers de dollars)
Actifs financiers				
Placements à court terme	–	2 877	–	2 877
Actions	517 101	–	–	517 101
Fonds communs de placement	–	–	15 519	15 519
Actifs dérivés	139	1	–	140
Total des actifs financiers	517 240	2 878	15 519	535 637

(i) Cours publiés sur des marchés actifs pour des actifs identiques

(ii) Autres données observables importantes

(iii) Données non observables importantes

Transfert d'actifs entre le niveau 1 et le niveau 2

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 découle du fait que ces titres ne sont plus négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 31 août 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 1 au niveau 2 n'a eu lieu.

Le transfert d'actifs et de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 découle du fait que ces titres sont dorénavant négociés sur un marché actif.

Pour les périodes closes les 28 février 2025 et 31 août 2024, aucun transfert d'actifs ou de passifs financiers du niveau 2 au niveau 1 n'a eu lieu.

Rapprochement des variations des actifs et passifs financiers – niveau 3

Les tableaux qui suivent présentent un rapprochement de toutes les variations des actifs et des passifs financiers de niveau 3 du début à la fin de la période :

Au 28 février 2025

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	15 519	15 519	–	15 519
Achats	–	–	–	–	–
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	2 142	2 142	–	2 142
Solde à la fin de la période	–	17 661	17 661	–	17 661
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	2 142	2 142	–	2 142

Au 31 août 2024

	Actifs financiers Titres à revenu fixe (en milliers de dollars)	Actifs financiers Actions (en milliers de dollars)	Total des actifs financiers (en milliers de dollars)	Total des passifs financiers (en milliers de dollars)	Total des actifs et des passifs financiers (en milliers de dollars)
Solde au début de la période	–	–	–	–	–
Achats	–	14 757	14 757	–	14 757
Ventes	–	–	–	–	–
Transferts nets	–	–	–	–	–
Profits (pertes) réalisé(e)s	–	–	–	–	–
Variation de la plus-value (moins-value) latente	–	762	762	–	762
Solde à la fin de la période	–	15 519	15 519	–	15 519
Variation totale de la plus-value (moins-value) latente des actifs détenus à la fin de la période	–	762	762	–	762

Le gestionnaire a recours à différentes techniques d'évaluation et hypothèses pour déterminer la juste valeur des titres classés au niveau 3. Ces techniques comprennent l'utilisation de transactions récentes comparables dans des conditions de concurrence normale, de modèles de flux de trésorerie actualisés et d'autres techniques couramment utilisées par les intervenants du marché et qui reposent sur l'utilisation de données observables, telles que les cours indicatifs des courtiers, les coefficients sectoriels et les taux d'actualisation. Des variations importantes de la juste valeur des instruments financiers détenus par le Mandat peuvent découler de changements dans les données utilisées.

Notes des états financiers (non audité)

Aux dates et pour les périodes présentées dans les états financiers (note 1)

1. Mandats privés CIBC – Organisation des Mandats et périodes de présentation de l'information financière

Chacun des Mandats privés CIBC (individuellement, le *Mandat*, et collectivement, les *Mandats*) est une fiducie de fonds communs de placement, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire. Les Mandats sont constitués en vertu des lois de l'Ontario et régis aux termes d'une déclaration de fiducie (la *déclaration de fiducie*). Le siège social des Mandats est situé au 81 Bay Street, 20th Floor, CIBC Square, Toronto (Ontario) M5J 0E7.

Les Mandats sont gérés par Gestion d'actifs CIBC inc. (le *gestionnaire*). Le gestionnaire est également le fiduciaire, le conseiller en valeurs, l'agent chargé de la tenue des registres, et l'agent de transfert des Mandats.

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts et un nombre illimité de parts de chaque catégorie. À l'avenir, l'offre de toute catégorie d'un Mandat pourrait prendre fin ou des catégories supplémentaires pourraient être offertes.

Le tableau qui suit présente les catégories de parts offertes par chaque Mandat :

Catégories	Mandat privé de revenu fixe canadien CIBC	Mandat privé de revenu fixe multisectoriel CIBC	Mandat privé d'obligations mondiales CIBC	Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC	Mandat privé de revenu d'actions CIBC	Mandat privé d'actions canadiennes CIBC
Catégorie Plus	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H		✓					
Catégorie Plus-H T4		✓					
Catégorie Plus-H T6		✓					
Catégorie C	✓		✓			✓	✓
Catégorie Plus-F	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH		✓					
Catégorie Plus-FH T4		✓					
Catégorie Plus-FH T6		✓					
Catégorie Plus-N	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH		✓					
Catégorie Plus-NH T4		✓					
Catégorie Plus-NH T6		✓					
Catégorie I	✓		✓			✓	✓
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH		✓					
Catégorie S		✓					
Catégorie SM	✓		✓			✓	✓
Catégorie SMH		✓					

Catégories	Mandat privé d'actions américaines CIBC	Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC	Mandat privé d'actions internationales CIBC	Mandat privé d'actions mondiales CIBC	Mandat privé d'actions des marchés émergents CIBC	Mandat privé d'actifs réels CIBC
Catégorie Plus	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-H T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie C	✓		✓		✓	
Catégorie Plus-F	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-F T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-FH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-N T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T4	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie Plus-NH T6	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie I	✓		✓		✓	
Catégorie O	✓	✓	✓	✓	✓	✓
Catégorie OH	✓		✓	✓	✓	✓
Catégorie S						✓
Catégorie SM	✓		✓		✓	✓
Catégorie SMH						

Chaque catégorie de parts peut exiger des frais de gestion et des frais d'administration fixes différents. Par conséquent, une valeur liquidative par part distincte est calculée pour chaque catégorie de parts.

Les parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6 sont offertes à tous les investisseurs uniquement selon l'option avec frais d'acquisition. Les investisseurs peuvent payer des frais d'acquisition qui sont négociables avec leur courtier à l'achat de parts des catégories Plus, Plus T4 et Plus T6.

Les parts des catégories Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-FH, Plus-FH T4 et Plus-FH T6 (collectivement, la *catégorie Plus-F*) sont offertes, sous réserve de certaines exigences à l'égard de l'investissement initial minimum, aux investisseurs qui participent à des programmes, tels que les clients des conseillers en valeurs rémunérés à l'acte, les clients ayant des comptes intégrés parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier, ainsi qu'aux investisseurs clients ayant des comptes auprès d'un courtier à escompte (à condition que le courtier à escompte offre des parts de catégorie Plus-F sur sa plateforme). Plutôt que de payer des frais d'acquisition, les investisseurs achetant des parts de catégorie Plus-F peuvent payer des honoraires à leur courtier ou courtier à escompte pour leurs services. Nous ne payons pas de commissions de suivi à l'égard de ces catégories de parts, ce qui nous permet d'imputer des frais de gestion annuels moins élevés.

Les parts des catégories Plus-H, Plus-H T4, Plus-H T6, Plus-FH, Plus-FH T4, Plus-FH T6, Plus-NH, Plus-NH T4, Plus-NH T6 et OH (individuellement, la *catégorie couverte*) ont respectivement les mêmes caractéristiques que les parts des catégories Plus, Plus T4, Plus T6, Plus-F, Plus-F T4, Plus-F T6, Plus-N, Plus-N T4, Plus-N T6 et O, sauf que chacune utilise des instruments dérivés comme des contrats de change à terme afin de couvrir le risque de change auquel est exposée la catégorie couverte.

Les parts de catégorie C sont offertes à tous les investisseurs sans frais d'acquisition. Les investisseurs ne paient pas de commissions à l'achat de parts de catégorie C.

Les parts de catégorie I sont offertes aux investisseurs qui participent à des programmes qui n'exigent pas le paiement de frais d'acquisition des parts par les investisseurs, ni de frais de service ou de commissions de suivi aux courtiers. Pour ces investisseurs, le gestionnaire facture séparément les frais de placement habituels et exige des frais de gestion réduits. Parmi les investisseurs potentiels, notons les clients des conseillers en valeurs « rémunérés à l'acte », les clients ayant des « comptes intégrés » parrainés par des courtiers et ceux qui paient des honoraires annuels à leur courtier plutôt que des frais d'acquisition découlant des opérations pour lesquelles le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire.

Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sont offertes aux investisseurs qui ont conclu une entente avec le gestionnaire et le courtier. Les parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 ont habituellement pour objectif de facturer séparément les frais aux investisseurs lorsque le courtier ne reçoit pas de frais de service ni de commissions de suivi de la part du gestionnaire. Une commission de service de courtage liée aux parts des catégories Plus-N, Plus-N T4 et Plus-N T6 sera plutôt négociée entre l'investisseur et son courtier.

Les parts des catégories O et OH ne sont offertes qu'à certains investisseurs qui ont été approuvés par le gestionnaire, avec lequel ils ont conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH ou dont le courtier ou le gestionnaire discrétionnaire offre des comptes gérés distinctement ou des programmes semblables et a conclu une convention relative à un compte de parts des catégories O ou OH avec le gestionnaire. Ces investisseurs, habituellement des sociétés de services financiers, dont le gestionnaire, se serviront des parts des catégories O ou OH des Mandats pour faciliter l'offre d'autres produits aux investisseurs. Aucuns frais de gestion ni aucune charge d'exploitation ne sont imputés aux Mandats à l'égard des parts des catégories O ou OH; plutôt, des frais de gestion négociés sont facturés directement par le gestionnaire aux porteurs de parts des catégories O et OH, ou selon leurs instructions, ou aux courtiers ou aux gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Les parts des catégories S, SM et SMH ne peuvent être achetées que par des fonds communs de placement, des services de répartition d'actifs ou des comptes sous gestion discrétionnaire offerts par le gestionnaire ou un membre de son groupe. Il n'y a pas de frais d'acquisition à verser à l'achat de parts de catégorie S. À la date de clôture, les catégories SM et SMH n'étaient pas actives.

La date à laquelle chaque Mandat a été créé aux termes d'une déclaration de fiducie (la *date de création*) et la date à laquelle les parts de chaque catégorie de chaque Mandat ont été vendues au public pour la première fois (la *date de début des activités*) sont indiquées à la note intitulée *Organisation du Mandat* des états de la situation financière.

L'inventaire du portefeuille présente les titres détenus par chacun des Mandats au 28 février 2025. Les états de la situation financière sont présentés aux 28 février 2025 et 31 août 2024. Les états du résultat global, les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et les tableaux des flux de trésorerie sont établis pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024, sauf pour les Mandats ou les catégories créés au cours de l'une ou l'autre de ces périodes, auquel cas l'information présentée couvre la période qui s'étend de la date de création ou de la date de début des activités jusqu'au 28 février 2025 ou 29 février 2024.

Les présents états financiers ont été approuvés aux fins de publication par le gestionnaire le 16 avril 2025.

2. Informations significatives sur les méthodes comptables

Les présents états financiers ont été préparés conformément à la Norme comptable internationale 34, *Information financière intermédiaire* (l'*IAS 34*), publiée par l'International Accounting Standards Board (l'*IASB*).

Les états financiers ont été préparés sur la base de la continuité de l'exploitation selon le principe du coût historique. Cependant, chaque Mandat est une entité d'investissement, et essentiellement tous les actifs et passifs financiers sont évalués à la juste valeur selon les Normes internationales d'information financière (les *IFRS*). Par conséquent, les méthodes comptables utilisées par les Mandats pour l'évaluation de la juste valeur des placements et des dérivés sont conformes aux méthodes utilisées pour l'évaluation de la valeur liquidative aux fins des opérations avec les porteurs de parts. Pour l'application des IFRS, les présents états financiers comprennent des estimations et des hypothèses formulées par la direction qui ont une incidence sur les montants déclarés de l'actif, du passif, des produits et des charges au cours des périodes de présentation de l'information financière. Toutefois, les circonstances existantes et les hypothèses peuvent changer en raison de changements sur les marchés ou de circonstances indépendantes de la volonté des Mandats. Ces changements sont pris en compte dans les hypothèses lorsqu'ils surviennent.

Les présents états financiers sont présentés en dollars canadiens, la monnaie fonctionnelle des Mandats (à moins d'indication contraire).

a) Instruments financiers

Classement et comptabilisation des instruments financiers

Selon l'IFRS 9, *Instruments financiers*, les Mandats classent les actifs financiers dans l'une de trois catégories en fonction du modèle économique de l'entité pour la gestion des actifs financiers et des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels des actifs financiers. Ces catégories sont les suivantes :

- *Coût amorti* – Actifs financiers détenus dans le cadre d'un modèle économique dont l'objectif est de percevoir des flux de trésorerie et où les flux de trésorerie contractuels des actifs correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts (le *critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels*). L'amortissement de l'actif est calculé selon la méthode du taux d'intérêt effectif.
- *Juste valeur par le biais des autres éléments du résultat global* (la *JVAERG*) – Actifs financiers comme des instruments de créance qui respectent le critère des caractéristiques des flux de trésorerie contractuels et sont détenus dans le cadre d'un modèle économique ayant pour objectif de percevoir les flux de trésorerie contractuels et de vendre les actifs financiers. Les profits et les pertes sont reclassés au résultat net lors de la décomptabilisation dans le cas de titres de créance, mais demeurent dans les autres éléments du résultat global dans le cas de titres de participation.
- *Juste valeur par le biais du résultat net* (la *JVRN*) – Un actif financier est évalué à la JVRN, sauf s'il est évalué au coût amorti ou à la JVAERG. Les contrats sur instruments dérivés sont évalués à la JVRN. Les profits et pertes de tous les instruments classés à la JVRN sont comptabilisés au résultat net.

Les passifs financiers sont classés à la JVRN lorsqu'ils satisfont à la définition de titres détenus à des fins de transaction ou lorsqu'ils sont désignés à la JVRN lors de la comptabilisation initiale en utilisant l'option de la juste valeur.

Le gestionnaire a évalué les modèles économiques des Mandats et a déterminé que les portefeuilles d'actifs et de passifs financiers des Mandats sont gérés et que leur performance est évaluée à la juste valeur, conformément aux stratégies de gestion du risque et de placement des Mandats; par conséquent, le classement et l'évaluation des actifs financiers se font à la JVRN.

Tous les Mandats ont l'obligation contractuelle de procéder à des distributions en espèces aux porteurs de parts. Par conséquent, l'obligation des Mandats relative à l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables constitue un passif financier et est présentée au montant des rachats.

b) Gestion des risques

L'approche globale des Mandats en ce qui concerne la gestion des risques repose sur des lignes directrices officielles qui régissent l'ampleur de l'exposition à divers types de risques, y compris la diversification au sein des catégories d'actifs et les limites quant à l'exposition aux placements et aux contreparties. En outre, des instruments financiers dérivés peuvent servir à gérer l'exposition à certains risques. Le gestionnaire dispose également de divers contrôles internes pour surveiller les activités de placement des Mandats, notamment la surveillance de la conformité aux objectifs et aux stratégies de placement, aux directives internes et à la réglementation sur les valeurs mobilières. Se reporter à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* de chaque Mandat pour connaître les informations précises sur les risques.

Notes des états financiers (non audité)

Juste valeur des instruments financiers

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur, laquelle est définie comme le prix qui serait reçu pour la vente d'un actif ou payé pour le transfert d'un passif lors d'une transaction normale entre des intervenants du marché à la date d'évaluation. Se reporter aux notes 3a à 3f pour l'évaluation de chaque type d'instrument financier détenu par les Mandats. La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers négociés sur des marchés actifs est fondée sur le cours de clôture des marchés à la date de présentation de l'information financière. Les Mandats utilisent le dernier cours négocié pour les actifs financiers et les passifs financiers lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

La juste valeur des actifs financiers et des passifs financiers qui ne sont pas négociés sur un marché actif est déterminée au moyen de techniques d'évaluation. Les Mandats classent les évaluations de la juste valeur selon une hiérarchie qui place au plus haut niveau les cours non ajustés publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques (le *niveau 1*), et au niveau le plus bas les données d'entrée non observables (le *niveau 3*). Les trois niveaux de la hiérarchie sont les suivants :

Niveau 1 : Cours (non ajustés) publiés sur des marchés actifs pour des actifs ou des passifs identiques et auxquels l'entité peut avoir accès à la date d'évaluation;

Niveau 2 : Données d'entrée concernant l'actif ou le passif, autres que les cours inclus au niveau 1, qui sont observables directement ou indirectement;

Niveau 3 : Données d'entrée non observables concernant l'actif ou le passif.

Si des données d'entrée sont utilisées pour évaluer la juste valeur d'un actif ou d'un passif, le classement dans la hiérarchie est déterminé en fonction de la donnée d'entrée du niveau le plus bas qui a une importance pour l'évaluation de la juste valeur. Le classement dans la hiérarchie des justes valeurs des actifs et passifs de chaque Mandat se trouve à l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*.

La valeur comptable de tous les actifs et passifs non liés aux placements s'approche de leur juste valeur en raison de leur nature à court terme. La juste valeur est classée au niveau 1 lorsque le titre ou le dérivé en question est négocié activement et que le cours est disponible. Lorsqu'un instrument classé au niveau 1 cesse ultérieurement d'être négocié activement, il est sorti du niveau 1. Dans ces cas, les instruments sont reclassés au niveau 2, sauf si l'évaluation de la juste valeur fait intervenir l'utilisation de données d'entrée non observables importantes, auquel cas ils sont classés au niveau 3.

Le gestionnaire est responsable de l'exécution des évaluations de la juste valeur qui se trouvent dans les états financiers d'un Mandat, y compris les évaluations classées au niveau 3. Le gestionnaire obtient les cours de fournisseurs tiers de services d'évaluation des cours et ces cours sont mis à jour quotidiennement. Chaque date de clôture, le gestionnaire examine et approuve toutes les évaluations de la juste valeur classées au niveau 3. Un comité d'évaluation se réunit tous les trimestres afin d'examiner en détail les évaluations des placements détenus par les Mandats, dont les évaluations classées au niveau 3.

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une contrepartie à un instrument financier, comme un titre à revenu fixe ou un contrat dérivé, ne s'acquitte pas d'une obligation ou d'un engagement qu'elle a conclu avec le Mandat. La valeur des titres à revenu fixe et des dérivés présentés à l'inventaire du portefeuille tient compte de la solvabilité de l'émetteur et correspond donc au risque maximal de crédit auquel les Mandats sont exposés.

Certains Mandats peuvent investir dans des titres à revenu fixe à court terme émis ou garantis principalement par le gouvernement du Canada ou par un gouvernement provincial canadien, des obligations de banques à charte ou de sociétés de fiducie canadiennes et du papier commercial assortis de notes de crédit reconnues. Le risque de défaut sur ces titres à revenu fixe à court terme est réputé faible, leur notation s'établissant principalement à A-1 (faible) ou à une note plus élevée (selon S&P Global Ratings, une division de S&P Global, ou selon une note équivalente accordée par un autre service de notation).

Les notes des obligations apparaissant dans la sous-section *Risque de crédit* de la section *Risques liés aux instruments financiers* des Mandats représentent des notes recueillies et publiées par des fournisseurs tiers reconnus. Ces notes utilisées par le gestionnaire, bien qu'obtenues de fournisseurs compétents et reconnus pour leurs services de notation d'obligations, peuvent différer de celles utilisées directement par le conseiller en valeurs. Les notes utilisées par le conseiller en valeurs pourraient être plus ou moins élevées que celles utilisées pour les informations à fournir concernant les risques dans les états financiers, conformément aux lignes directrices en matière de politique de placement du conseiller en valeurs.

Les Mandats peuvent participer à des opérations de prêt de titres. Le risque de crédit lié aux opérations de prêt de titres est limité, car la valeur de la trésorerie ou des titres détenus en garantie par les Mandats relativement à ces opérations correspond à au moins 102 % de la juste valeur des titres prêtés. La garantie et les titres prêtés sont évalués à la valeur de marché chaque jour ouvrable. De plus amples renseignements sur les garanties et les titres prêtés se trouvent aux notes des états de la situation financière et à la note 2k.

Risque de change

Le risque de change est le risque que la valeur d'un placement fluctue en raison des variations des taux de change. Cela vient du fait que les Mandats peuvent investir dans des titres libellés ou négociés dans des monnaies autres que la monnaie de présentation des Mandats.

Risque de taux d'intérêt

Le prix d'un titre à revenu fixe augmente généralement lorsque les taux d'intérêt diminuent et baisse lorsque les taux d'intérêt augmentent. C'est ce qu'on appelle le risque de taux d'intérêt. Les prix des titres à revenu fixe à long terme fluctuent généralement davantage en réaction à des variations des taux d'intérêt que les prix des titres à revenu fixe à court terme. Compte tenu de la nature des titres à revenu fixe à court terme assortis d'une durée jusqu'à l'échéance de moins de un an, ces placements ne sont habituellement pas exposés à un risque important que leur valeur fluctue en réponse aux changements des taux d'intérêt en vigueur sur le marché.

Risque d'illiquidité

Les Mandats sont exposés à des rachats en trésorerie quotidiens visant des parts rachetables. De façon générale, les Mandats conservent suffisamment de positions en trésorerie et en équivalents de trésorerie pour maintenir une liquidité appropriée. Toutefois, le risque d'illiquidité comprend également la capacité de vendre un actif au comptant facilement et à un prix équitable. Certains titres ne sont pas liquides en raison de restrictions juridiques sur leur revente, de la nature du placement ou simplement d'un manque d'acheteurs intéressés pour un titre ou un type de titre donné. Certains titres peuvent devenir moins liquides en raison de fluctuations de la conjoncture des marchés, comme des variations des taux d'intérêt ou la volatilité des marchés, qui pourraient empêcher un Mandat de vendre ces titres rapidement ou à un prix équitable. La difficulté à vendre des titres pourrait entraîner une perte ou une diminution du rendement pour le Mandat.

Autres risques de prix/de marché

Les autres risques de prix/de marché sont les risques que la valeur des placements fluctue en raison des variations de la conjoncture de marché. Plusieurs facteurs peuvent influencer sur les tendances du marché, comme l'évolution de la conjoncture économique, les variations de taux d'intérêt, les changements politiques et les catastrophes, comme les pandémies ou les désastres qui surviennent naturellement ou qui sont aggravés par les changements climatiques. Les pandémies comme la maladie à coronavirus 2019 (la *COVID-19*) peuvent avoir une incidence négative sur les marchés mondiaux et le rendement du Mandat. Tous les placements sont exposés à d'autres risques de prix/de marché.

Conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine

L'intensification du conflit entre la Fédération de Russie et l'Ukraine a entraîné une volatilité et une incertitude importantes dans les marchés des capitaux. Les pays membres de l'OTAN, de l'Union européenne et du G7, dont le Canada, ont imposé des sanctions sévères et coordonnées contre la Russie. Des mesures restrictives ont également été imposées par la Russie. Ces mesures ont donné lieu à des perturbations importantes des activités de placement et des entreprises exerçant des activités en Russie, et certains titres sont devenus non liquides ou ont vu leur valeur diminuer considérablement. L'incidence à long terme sur les normes géopolitiques, les chaînes d'approvisionnement et les évaluations des placements est incertaine.

Au 28 février 2025, les Mandats n'étaient pas exposés aux titres russes ou leur exposition correspondait à moins de 1 % de leur actif net. Il est impossible de déterminer si des mesures supplémentaires seront prises par les gouvernements ou de connaître l'incidence de ces mesures sur les économies, les entreprises et les marchés des capitaux à l'échelle mondiale. Comme la situation demeure instable, le gestionnaire continue de surveiller l'évolution de la situation ainsi que son incidence sur les stratégies de placement.

c) Opérations de placement, comptabilisation des produits et comptabilisation des profits (pertes) réalisé(e)s et latent(e)s

- i) Chaque achat ou vente d'un actif d'un portefeuille par un Mandat doit être pris en compte dans l'actif net dès que le calcul de l'actif net est effectué pour la première fois après la date à laquelle l'opération lie le Mandat.
- ii) Les intérêts aux fins de distribution présentés aux états du résultat global représentent le versement d'intérêts reçu par les Mandats et comptabilisé selon la méthode de la comptabilité d'engagement. Les Mandats n'amortissent pas les primes payées ou les escomptes reçus à l'achat de titres à revenu fixe, à l'exception des obligations zéro coupon qui sont amorties selon la méthode linéaire.
- iii) Le revenu de dividendes est constaté à la date ex-dividende.
- iv) Les opérations sur titres sont comptabilisées à la date de transaction. Les titres négociés en Bourse sont comptabilisés à la juste valeur établie selon le dernier cours, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Les titres de créance sont comptabilisés à la juste valeur, établie selon le dernier cours négocié sur le marché de gré à gré lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour. Lorsque le dernier cours négocié ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur, le gestionnaire détermine le point de l'écart acheteur-vendeur qui est le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause. Les titres non cotés sont comptabilisés à la juste valeur au moyen de méthodes d'évaluation de la juste valeur déterminées par le gestionnaire dans l'établissement de la juste valeur.
- v) Les profits et pertes réalisés sur les placements et la plus-value ou la moins-value latente des placements sont calculés en fonction du coût moyen des placements correspondants, moins les coûts de transaction.
- vi) Le revenu de placement est la somme des revenus versés au Mandat qui proviennent des titres de fonds de placement détenus par le Mandat.
- vii) Les autres produits représentent la somme de tous les produits autres que ceux qui sont classés séparément dans les états du résultat global, moins les coûts de transaction.

d) Compensation

Les actifs et passifs financiers sont compensés et le montant net est présenté dans les états de la situation financière s'il existe un droit juridiquement exécutoire de compenser les montants comptabilisés et qu'il y a une intention, soit de procéder à un règlement net, soit de réaliser les actifs et de régler les passifs simultanément.

Le cas échéant, des renseignements additionnels se trouvent au tableau *Conventions de compensation à l'Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Cette annexe présente les dérivés de gré à gré qui peuvent faire l'objet d'une compensation.

e) Titres en portefeuille

Le coût des titres des Mandats est établi de la façon suivante : les titres sont acquis et vendus à un cours négocié pour établir la valeur de la position négociée. La valeur totale acquise représente le coût total du titre pour le Mandat. Lorsque des unités additionnelles d'un titre sont acquises, le coût de ces unités additionnelles est ajouté au coût total du titre. Lorsque des unités d'un titre sont vendues, le coût proportionnel des unités vendues est déduit du coût total du titre. Si le titre fait l'objet d'un remboursement de capital, ce dernier est déduit du coût total du titre. Cette méthode de suivi du coût du titre est connue sous l'appellation « méthode du coût moyen » et le coût total actuel d'un titre est le prix de base rajusté ou « PBR » du titre. Les coûts de transaction engagés au moment des opérations sur portefeuille sont exclus du coût moyen des placements et sont constatés immédiatement au poste Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables et présentés à titre d'élément distinct des charges dans les états financiers.

L'écart entre la juste valeur des titres et leur coût moyen, moins les coûts de transaction, représente la plus-value (moins-value) latente de la valeur des placements du portefeuille. La variation de la plus-value (moins-value) latente des placements pour la période visée est incluse dans les états du résultat global.

Les placements à court terme sont présentés à leur coût amorti, qui se rapproche de leur juste valeur, dans l'inventaire du portefeuille. Les intérêts courus sur les obligations sont présentés distinctement dans les états de la situation financière.

f) Opérations de change

La valeur des placements et des autres actifs et passifs libellés en devises est convertie en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation des Mandats, aux taux courants en vigueur à chaque date d'évaluation.

Les achats et les ventes de placements, ainsi que les produits et les charges, sont convertis en dollars canadiens, qui est la monnaie fonctionnelle et la monnaie de présentation du Mandat, aux taux de change en vigueur à la date des opérations en question. Les profits ou les pertes de change sur les placements et les opérations donnant lieu à un revenu sont inscrits dans les états du résultat global, respectivement à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change et à titre de revenu.

g) Contrats de change à terme

Les Mandats peuvent conclure des contrats de change à terme à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

La variation de la juste valeur des contrats de change à terme est comprise dans les actifs dérivés et les passifs dérivés dans les états de la situation financière et constatée au poste Augmentation (diminution) de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés au cours de la période visée dans les états du résultat global.

Le profit ou la perte découlant de l'écart entre la valeur du contrat de change à terme initial et la valeur de ce contrat à la clôture ou à la livraison est réalisé et comptabilisé à titre de profit net (perte nette) réalisé(e) de change pour les Mandats qui utilisent les contrats de change à terme à des fins de couverture ou à titre de profit (perte) sur dérivés pour les Mandats qui n'utilisent pas ces contrats à des fins de couverture.

h) Contrats à terme standardisés

Les Mandats peuvent conclure des contrats à terme standardisés à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les dépôts de garantie auprès des courtiers relativement aux contrats à terme standardisés sont inclus dans le montant de la marge dans les états de la situation financière. Toute variation du montant de la marge est réglée quotidiennement et incluse dans les montants à recevoir pour les titres en portefeuille vendus ou dans les montants à payer pour les titres en portefeuille achetés dans les états de la situation financière.

L'écart entre la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation et la valeur de règlement à la fermeture des bureaux à la date d'évaluation précédente est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés dans les états du résultat global.

i) Options

Les Mandats peuvent conclure des contrats d'option à des fins de couverture ou autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières.

Les primes versées sur les options d'achat et les options de vente position acheteur sont constatées dans les actifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière. Lorsqu'une option d'achat position acheteur arrive à échéance, le Mandat subit une perte correspondant au coût de l'option. Pour une opération de liquidation, le Mandat réalise un profit ou une perte selon que le produit est supérieur ou inférieur au montant de la prime payée lors de l'achat.

À l'exercice d'une option d'achat position acheteur, le coût du titre acheté est majoré du montant de la prime payée au moment de l'achat.

Notes des états financiers (non audité)

Les primes touchées sur les options position vendeur sont constatées dans les passifs dérivés et évaluées par la suite à la juste valeur dans les états de la situation financière à titre de diminution initiale de la valeur des placements. Les primes reçues sur les options position vendeur qui arrivent à échéance sans avoir été exercées sont constatées à titre de profits réalisés et présentées au poste Profit net (perte nette) réalisé(e) à la vente de placements et de dérivés dans les états du résultat global. Pour une opération de liquidation, si le coût pour dénouer l'opération est supérieur à la prime reçue, le Mandat comptabilise une perte réalisée. Par contre, si la prime reçue lorsque l'option a été vendue est supérieure au montant payé, le Mandat comptabilise un profit réalisé qui est présenté à titre de profit net (perte nette) à la vente de placements et de dérivés. Si une option de vente position vendeur est exercée, le coût du titre livré est réduit du montant des primes reçues au moment où l'option a été vendue.

j) Swaps

Les Mandats peuvent conclure des swaps à des fins de couverture ou à des fins autres que de couverture lorsque cette activité est conforme à leurs objectifs de placement et permise par les autorités canadiennes en valeurs mobilières. Les Mandats peuvent conclure des swaps, soit au moyen d'échanges permettant la compensation et le règlement, soit avec des institutions financières désignées comme contreparties. Les swaps conclus avec des contreparties exposent les Mandats à un risque de crédit à l'égard des contreparties ou des garants. À l'exception de certains dérivés visés compensés, les Mandats ne concluent des swaps qu'avec des contreparties ayant une notation désignée.

Le montant à recevoir (ou à payer) sur les swaps est constaté comme un actif dérivé ou un passif dérivé dans les états de la situation financière sur la durée de vie des contrats. Les profits latents sont présentés comme un actif et les pertes latentes, comme un passif dans les états de la situation financière. Un profit ou une perte réalisé est comptabilisé à la résiliation anticipée ou partielle et à l'échéance du swap, et est constaté à titre de profit (perte) sur dérivés. Toute variation du montant à recevoir (ou à payer) sur un swap est constatée comme une variation nette de la plus-value (moins-value) latente des placements et des dérivés dans les états du résultat global. Des renseignements sur les swaps en vigueur à la fin de la période figurent à la section *Actifs et passifs dérivés – swaps* de l'inventaire du portefeuille des Mandats applicables.

k) Prêt de titres

Un Mandat peut prêter des titres en portefeuille afin de dégager des revenus supplémentaires qui sont présentés dans les états du résultat global. Les actifs prêtés d'un Mandat ne peuvent dépasser 50 % de la juste valeur de l'actif de ce Mandat (compte non tenu du bien affecté en garantie des titres prêtés). Selon les exigences du *Règlement 81-102 sur les fonds d'investissement*, la garantie minimale permise est de 102 % de la valeur de marché des titres prêtés.

Une garantie peut se composer de ce qui suit :

- i) Trésorerie.
- ii) Titres admissibles.
- iii) Des lettres de crédit irrévocables émises par une institution financière canadienne qui n'est ni la contrepartie du Mandat dans l'opération ni une société du même groupe que celle-ci, pour autant que ses titres de créance notés comme dette à court terme par une agence de notation désignée, ou un membre du même groupe que l'agence de notation désignée, aient une notation désignée.
- iv) Les titres qui sont immédiatement convertibles en titres du même émetteur, de la même catégorie ou du même type et de la même durée que les titres prêtés, ou échangeables contre de tels titres.

La juste valeur des titres prêtés est établie à la clôture d'une date d'évaluation, et toute garantie additionnelle exigée est livrée au Mandat le jour ouvrable suivant. Les titres prêtés continuent d'être inclus dans l'inventaire du portefeuille et figurent aux états de la situation financière, dans la valeur totale des placements (actifs financiers non dérivés), à la juste valeur. Le cas échéant, les opérations de prêt de titres d'un Mandat sont présentées dans la note intitulée *Prêt de titres* des états de la situation financière.

Selon le *Règlement 81-106 sur l'information continue des fonds d'investissement*, il est nécessaire de présenter un rapprochement du revenu brut tiré des opérations de prêt de titres des Mandats et du revenu tiré des opérations de prêt de titres présenté dans les états du résultat global des Mandats. Le montant brut découlant des opérations de prêt de titres comprend les intérêts versés sur la garantie, les retenues d'impôt déduites, les honoraires payés à l'agent chargé des prêts des Mandats et le revenu tiré du prêt de titres reçu par les Mandats. S'il y a lieu, le rapprochement se trouve dans les notes des états du résultat global des Mandats.

l) Prises en pension de titres

Les soldes de trésorerie non investis peuvent être investis dans des opérations de prise en pension de titres.

Dans le cadre de prises en pension de titres, des titres gouvernementaux canadiens ou provinciaux sont achetés d'une contrepartie qui accepte de racheter les titres à un prix plus élevé à une date future déterminée. La différence de prix est présentée à titre de revenus d'intérêt. Le risque de crédit découle de la possibilité qu'une contrepartie ne s'acquitte pas de son obligation de racheter le titre. Le risque est géré par le recours à des contreparties jugées acceptables par le gestionnaire et par la réception des titres comme garantie. La valeur de la garantie doit correspondre à au moins 102 % de la valeur marchande quotidienne de la trésorerie investie. Toutes les prises en pension de titres en cours à la fin de la période sont présentées à l'inventaire du portefeuille.

m) Mandats à catégories multiples

Chaque Mandat peut émettre un nombre illimité de catégories de parts. Les gains ou les pertes en capital réalisés ou latents, les produits et les charges communes du Mandat sont attribués aux porteurs de parts chaque date d'évaluation proportionnellement à la valeur liquidative respective du jour précédent, laquelle tient compte des opérations effectuées par le porteur de parts ce jour-là, pour chaque catégorie de parts à la date de l'attribution. Les frais d'administration fixes et les frais de gestion n'ont pas besoin d'être attribués. Toutes les charges d'exploitation propres à une catégorie (à l'exception des frais des fonds) sont prises en charge par le gestionnaire en contrepartie du paiement par le Mandat de frais d'administration fixes.

n) Prêts et créances, autres actifs et passifs

Les prêts et créances et autres actifs et passifs sont comptabilisés au coût, qui s'approche de leur juste valeur, à l'exception de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables qui est présenté à la valeur de rachat.

o) Légende des abréviations

Voici les abréviations (conversion de devises et autres) qui peuvent être utilisées dans l'inventaire du portefeuille :

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
AED	Dirham des Émirats arabes unis	HUF	Forint hongrois
ARS	Peso argentin	IDR	Rupiah indonésienne
AUD	Dollar australien	ILS	Shekel israélien
BRL	Real brésilien	INR	Roupie indienne
CAD	Dollar canadien	JPY	Yen japonais
CHF	Franc suisse	KES	Shilling kényan
CLP	Peso chilien	KRW	Won sud-coréen
CNY	Renminbi chinois	MXN	Peso mexicain
COP	Peso colombien	MYR	Ringgit malais
CZK	Couronne tchèque	NOK	Couronne norvégienne
DKK	Couronne danoise	NZD	Dollar néo-zélandais
EUR	Euro	PHP	Peso philippin
GBP	Livre sterling	PLN	Zloty polonais
HKD	Dollar de Hong Kong	RON	Leu roumain

<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>	<i>Abréviations des devises</i>	<i>Nom de la devise</i>
RUB	Rouble russe	TRY	Nouvelle livre turque
SEK	Couronne suédoise	TWD	Dollar de Taïwan
SGD	Dollar de Singapour	USD	Dollar américain
THB	Baht thaïlandais	ZAR	Rand sud-africain

<i>Autres abréviations</i>	<i>Description</i>
CAAÉ	Certificat américain d'actions étrangères
CDA	Certificats de dépôt autrichien
OVC	Obligation à valeur conditionnelle internationale
FNB	Fonds négocié en Bourse
CIAÉ	Certificat international d'actions étrangères
IPN	Billet de participation internationale
iShares	Actions indicielles
iUnits	Parts indicielles
LEPOs	Options de vente à bas prix d'exercice
MSCI	Indice Morgan Stanley Capital
OPALS	Portefeuilles optimisés sous forme de titres cotés
PERLES	Rendement lié à des titres participatifs
FPI	Fiducie de placement immobilier
CSAÉ	Certificat suédois d'actions étrangères

p) Augmentation (diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part

L'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables, par part de chaque catégorie est obtenue en divisant l'augmentation (la diminution) de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables (à l'exclusion des distributions), présentée dans les états du résultat global, par le nombre moyen pondéré de parts en circulation au cours de la période.

q) Normes publiées mais non encore entrées en vigueur

Un certain nombre de nouvelles normes, de modifications apportées à des normes et de nouvelles interprétations n'étaient pas encore en vigueur au 28 février 2025 et n'ont pas été appliquées aux fins de l'établissement des présents états financiers.

i) *Classement et évaluation des instruments financiers* (modifications d'IFRS 9 et d'IFRS 7)

En mai 2024, l'IASB a publié des modifications à l'IFRS 9 et à l'IFRS 7. Entre autres modifications, l'IASB a précisé qu'un passif financier est décomptabilisé à la date de règlement et a introduit un choix de méthode comptable qui permet à l'entité de décomptabiliser, avant la date du règlement, un passif financier qui sera réglé au moyen d'un système de paiement électronique. Les modifications s'appliquent pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2026, et leur application anticipée est permise.

ii) *IFRS 18, États financiers : Présentation et informations à fournir*

En avril 2024, l'IASB a publié l'IFRS 18, qui remplace l'IAS 1, *Présentation des états financiers*. La nouvelle norme comprend plusieurs exigences qui pourraient avoir une incidence sur la présentation et les informations à fournir dans les états financiers. Celles-ci comprennent :

- l'obligation de classer les produits et les charges dans des catégories distinctes et de fournir des totaux et sous-totaux distincts dans l'état du résultat net;
- de meilleures indications à l'égard du regroupement, de l'emplacement et du libellé des éléments dans les états financiers et les notes annexes;
- des obligations d'information relatives aux mesures de la performance définies par la direction.

L'IFRS 18 s'applique aux exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2027, et l'application anticipée est permise.

Les Mandats évaluent actuellement l'incidence de cette nouvelle norme et de ces modifications. Aucune autre nouvelle norme, modification ou interprétation ne devrait avoir une incidence importante sur les états financiers des Mandats.

3. Évaluation des placements

La date d'évaluation (la *date d'évaluation*) d'un Mandat correspond à un jour ouvrable du siège social du gestionnaire. Le gestionnaire peut, à son gré, fixer d'autres dates d'évaluation. La valeur des placements ou des actifs d'un Mandat est calculée comme suit :

a) Trésorerie et autres actifs

La trésorerie, les débiteurs, les dividendes à recevoir, les distributions à recevoir et les intérêts à recevoir sont évalués à la juste valeur ou à leur coût comptabilisé, plus ou moins les variations de change survenues entre le moment où l'actif a été comptabilisé par le Mandat et la date d'évaluation actuelle, qui se rapproche de la juste valeur.

Les placements à court terme (instruments du marché monétaire) sont évalués à la juste valeur.

b) Obligations, débiteures et autres titres de créance

Les obligations, débiteures et autres titres de créance sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours fourni par un fournisseur reconnu à la clôture des opérations à une date d'évaluation donnée, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme le plus représentatif de la juste valeur compte tenu des faits et circonstances en cause.

c) Titres cotés en Bourse, titres non cotés en Bourse et juste valeur des titres étrangers

Les titres cotés ou négociés en Bourse sont évalués à la juste valeur selon le dernier cours, lorsque le dernier cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour, ou, s'il n'y a pas de cours négocié en Bourse ou lorsque le dernier cours ne s'inscrit pas dans l'écart acheteur-vendeur du jour et dans le cas de titres négociés sur un marché de gré à gré, à la juste valeur telle qu'elle est déterminée par le gestionnaire comme base d'évaluation appropriée. Dans un tel cas, une juste valeur est établie par le gestionnaire pour déterminer la valeur actuelle. Si des titres sont intercotés ou négociés sur plus d'une Bourse ou d'un marché, le gestionnaire a recours au marché principal ou à la Bourse principale pour déterminer la juste valeur de ces titres.

La juste valeur des parts de chaque fonds commun de placement dans lequel un Mandat investit est établie au moyen de la valeur liquidative la plus récente déterminée par le fiduciaire ou le gestionnaire du fonds commun de placement à la date d'évaluation.

Les titres non cotés en Bourse sont évalués à la juste valeur d'après le dernier cours tel qu'il est fixé par un courtier reconnu, ou le gestionnaire peut décider d'un prix qui reflète plus précisément la juste valeur de ces titres, s'il estime que le dernier cours ne reflète pas la juste valeur.

Notes des états financiers (non audité)

L'évaluation à la juste valeur est conçue pour éviter les cours pémisés et pour fournir une valeur liquidative plus exacte, et elle peut servir de dissuasion contre les opérations nuisibles à court terme ou excessives effectuées dans le Mandat. Lorsque des titres cotés ou négociés en Bourse ou sur un marché qui ferme avant les marchés ou les Bourses d'Amérique du Nord ou d'Amérique du Sud sont évalués par le gestionnaire à leur juste valeur marchande, plutôt qu'à leurs cours cotés ou publiés, les cours des titres utilisés pour calculer l'actif net ou la valeur liquidative du Mandat peuvent différer des cours cotés ou publiés de ces titres.

d) Dérivés

Les positions longues sur options, les titres assimilables à des titres de créance et les bons de souscription inscrits sont évalués à la juste valeur au moyen du dernier cours inscrit à leur Bourse principale ou fourni par un courtier reconnu pour ces titres, lorsque ce cours s'inscrit dans l'écart acheteur-vendeur du jour et la notation de chaque contrepartie (attribuée par Standard & Poor's, division de McGraw-Hill Financial, Inc.) est égale ou supérieure à la notation désignée minimale.

Lorsqu'une option est vendue par un Mandat, la prime qu'il reçoit est comptabilisée en tant que passif évalué à un montant égal à la valeur actuelle de l'option qui aurait pour effet de liquider la position. La différence résultant d'une réévaluation est considérée comme un profit ou une perte latent(e) sur placement; le passif est déduit lors du calcul de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables du Mandat. Les titres visés par une option de vente, le cas échéant, sont évalués de la façon décrite ci-dessus pour les titres cotés.

Les contrats à terme standardisés, les contrats à terme et les swaps sont évalués à la juste valeur selon le profit ou la perte, le cas échéant, qui serait réalisé(e) à la date d'évaluation, si la position dans les contrats à terme standardisés, les contrats à terme ou les swaps était liquidée.

La marge payée ou déposée à l'égard de swaps et de contrats à terme est inscrite comme un débiteur, et une marge constituée d'actifs autres que la trésorerie est désignée comme détenue à titre de sûreté.

Les autres instruments dérivés et les marges sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

e) Titres à négociation restreinte

Les titres à négociation restreinte acquis par un Mandat sont évalués à la juste valeur d'une manière qui, selon le gestionnaire, représente leur juste valeur.

f) Autres titres

Tous les autres placements des Mandats sont évalués à la juste valeur conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières, le cas échéant, au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la valeur actuelle établie par le gestionnaire.

Le gestionnaire évalue à la juste valeur tout titre ou autre bien d'un Mandat pour lequel aucun cours n'est disponible ou dont le cours, de l'avis du gestionnaire, ne reflète pas adéquatement la valeur réelle. Dans de tels cas, la juste valeur est établie au moyen de techniques d'évaluation à la juste valeur qui reflètent plus précisément la juste valeur établie par le gestionnaire.

4. Participations dans les fonds sous-jacents

Les Mandats peuvent investir dans d'autres fonds de placement (les *fonds sous-jacents*). Chaque fonds sous-jacent investit dans un portefeuille d'actifs dans le but de réaliser des rendements sous forme de revenu de placement et une plus-value du capital pour le compte de ses porteurs de parts. Chaque fonds sous-jacent finance ses activités surtout par l'émission de parts rachetables, lesquelles sont remboursables au gré du porteur de parts et donnent droit à la quote-part de l'actif net du fonds sous-jacent. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents détenues sous forme de parts rachetables sont présentées à l'inventaire du portefeuille à la juste valeur, ce qui représente l'exposition maximale des Mandats à ces placements. Les participations des Mandats dans les fonds sous-jacents à la fin de l'exercice précédent sont présentées à la sous-section *Risque de concentration* de la section *Risques liés aux instruments financiers* dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille*. Les distributions tirées des fonds sous-jacents sont inscrites aux états du résultat global à titre de revenu de placement. Les profits (pertes) réalisé(e)s et la variation des profits (pertes) latent(e)s provenant des fonds sous-jacents sont également présentés aux états du résultat global. Les Mandats ne fournissent pas d'autre soutien important aux fonds sous-jacents que ce soit d'ordre financier ou autre.

Le cas échéant, le tableau *Participations dans des fonds sous-jacents* est présenté dans l'*Annexe à l'inventaire du portefeuille* et fournit des renseignements supplémentaires sur les placements des Mandats dans les fonds sous-jacents lorsque les participations représentent plus de 20 % de chacun des fonds sous-jacents.

5. Parts rachetables émises et en circulation

Chaque Mandat est autorisé à détenir un nombre illimité de catégories de parts et peut émettre un nombre illimité de parts de chaque catégorie. Les parts en circulation représentent l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables des Mandats. Chaque part est sans valeur nominale, et la valeur de chaque part correspond à la valeur liquidative qui est déterminée à chaque date d'évaluation. Le règlement du coût des parts émises est effectué conformément aux lois des autorités canadiennes en valeurs mobilières applicables au moment de l'émission. Les distributions effectuées par les Mandats et réinvesties par les porteurs de parts en parts additionnelles sont également considérées comme des parts rachetables émises par les Mandats.

Les parts sont rachetées à la valeur de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables par part de chaque catégorie de parts du Mandat. Le droit de faire racheter des parts d'un Mandat peut être suspendu sur approbation des autorités canadiennes en valeurs mobilières ou lorsque la négociation normale est suspendue à une Bourse de valeurs, d'options ou de contrats à terme standardisés au Canada ou à l'étranger où sont négociés les titres ou les instruments dérivés qui constituent plus de 50 % de la valeur ou de l'exposition sous-jacente du total de l'actif d'un Mandat, à l'exclusion du passif d'un Mandat, et lorsque ces titres ou ces instruments dérivés ne sont pas négociés à une autre Bourse qui représente une option raisonnablement pratique pour le Mandat, ou si, dans le cas du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC, le fonds sous-jacent dont il suit le rendement a suspendu les rachats. Les Mandats ne sont pas soumis, en vertu de règles externes, à des exigences concernant leur capital.

Le capital reçu par les Mandats est utilisé dans le cadre du mandat de placement des Mandats. Cela peut inclure, pour tous les Mandats, la capacité d'avoir les liquidités nécessaires pour répondre aux besoins de rachat de parts à la demande des porteurs de parts.

La variation des parts émises et en circulation pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 est présentée dans les états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

6. Frais de gestion, frais d'administration fixes et charges d'exploitation

Les frais de gestion sont fondés sur la valeur liquidative des Mandats, sont calculés et cumulés quotidiennement et payés mensuellement. Les frais de gestion sont payés au gestionnaire en contrepartie de la prestation de services de gestion, de placement et de conseil liés aux portefeuilles ou de dispositions prises pour la prestation de ces services. Les frais de publicité et de promotion, les charges indirectes liées aux activités du gestionnaire, les commissions de suivi et les honoraires des sous-conseillers en valeurs sont payés par le gestionnaire à même les frais de gestion reçus des Mandats.

Les frais de gestion annuels maximum exprimés en pourcentage de la valeur liquidative moyenne pour chaque catégorie de parts du Mandat sont présentés à la note *Taux maximum des frais de gestion facturables* des états du résultat global. Pour les parts des catégories O et OH, les frais de gestion négociés sont payés par les porteurs de parts, ou selon leurs instructions, ou par les courtiers ou les gestionnaires discrétionnaires au nom des porteurs de parts.

Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) relativement à chaque catégorie de parts émises, à l'exception des parts de catégories O et OH, en contrepartie du paiement, par les Mandats, de frais d'administration fixes au gestionnaire relativement à ces catégories de parts (les *frais d'administration fixes*). Le gestionnaire paie les charges d'exploitation du Mandat autres que les frais des fonds imputés aux parts de catégories O et OH du Mandat. Les charges d'exploitation (autres que les frais des fonds) peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports. Les frais d'administration fixes correspondront à un pourcentage précis de la valeur liquidative de chaque catégorie de parts des Mandats, calculés et accumulés chaque jour et payés chaque mois. Les frais d'administration fixes imputés à chaque catégorie des Mandats sont présentés à la note intitulée *Frais d'administration fixes* des états du résultat global. Les frais d'administration fixes payables par les Mandats pourraient, au cours d'une période donnée, être supérieurs ou inférieurs aux dépenses que nous engageons dans le cadre de la prestation des services aux Mandats.

Outre les frais de gestion et les frais d'administration fixes, les Mandats sont responsables des frais des fonds, qui comprennent, sans s'y limiter, l'ensemble des frais et charges relatifs au comité d'examen indépendant et les dépenses relatives aux emprunts et aux intérêts. Les frais d'opération, qui peuvent comprendre les frais de courtage, les marges, les commissions et les autres frais d'opération sur valeurs mobilières, sont également payés par les Mandats.

Le gestionnaire peut, dans certains cas, renoncer à la totalité ou à une partie des frais d'administration fixes payés par les Mandats. La décision de renoncer aux frais d'administration fixes ou de les absorber en totalité ou en partie est à la discrétion du gestionnaire et cette décision pourrait se poursuivre indéfiniment ou être résiliée en tout temps sans préavis aux porteurs de parts. Les charges d'exploitation, qu'elles soient payables par le gestionnaire ou par les Mandats dans le cadre des frais des fonds, peuvent comprendre des services fournis par le gestionnaire ou les membres de son groupe.

Les frais d'administration fixes pris en charge par le gestionnaire ou les frais de gestion auxquels il a renoncé sont présentés dans les états du résultat global.

Dans certains cas, le gestionnaire peut imputer des frais de gestion à un Mandat qui sont inférieures aux frais de gestion qu'il a le droit d'exiger de certains investisseurs dans un Mandat. L'écart dans le montant des frais de gestion est payé par le Mandat aux investisseurs concernés à titre de distribution de parts additionnelles (les *distributions des frais de gestion*) du Mandat.

Les distributions des frais de gestion sont négociables entre le gestionnaire et l'investisseur et dépendent principalement de l'importance du placement de l'investisseur dans le Mandat. Les distributions des frais de gestion versées aux investisseurs admissibles n'ont pas d'incidence négative sur le Mandat ou sur tout autre investisseur du Mandat. Le gestionnaire peut augmenter ou diminuer le montant des distributions des frais de gestion pour certains investisseurs de temps à autre.

Lorsqu'un Mandat investit dans des parts d'un fonds sous-jacent, le Mandat ne verse pas en double des frais de gestion sur la partie de ses actifs qu'il investit dans des parts du fonds sous-jacent. En outre, le Mandat ne verse pas en double des frais d'acquisition ou des frais de rachat à l'égard de l'achat ou du rachat par ce dernier de parts du fonds sous-jacent. Certains fonds sous-jacents détenus par les Mandats peuvent offrir des distributions des frais de gestion. Ces distributions des frais de gestion d'un fonds sous-jacent seront versées comme il est exigé pour les versements de distributions imposables par un Mandat. Le gestionnaire d'un fonds sous-jacent peut, dans certains cas, renoncer à une partie des frais de gestion d'un fonds sous-jacent ou prendre en charge une partie des charges d'exploitation de ce dernier.

7. Impôt sur le résultat et retenues d'impôt

Tous les Mandats, à l'exception du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC, qui sont des fiducies d'investissement à participation unitaire, sont des fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada). La tranche de leur revenu net et des gains en capital nets réalisés distribuée aux porteurs de parts n'est pas assujettie à l'impôt sur le résultat. De plus, pour tous les Mandats, à l'exception de ceux qui ne sont pas admissibles à titre de fiducies de fonds communs de placement au sens de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), l'impôt sur le résultat payable sur les gains en capital nets réalisés non distribués est remboursable en fonction d'une formule établie lorsque les parts des Mandats sont rachetées. Une partie suffisante du revenu net et des gains en capital nets réalisés des Mandats a été ou sera distribuée aux porteurs de parts de sorte qu'aucun impôt n'est payable par les Mandats et, par conséquent, aucune provision pour impôt sur le résultat n'a été constituée dans les états financiers. À l'occasion, un Mandat peut verser des distributions qui dépassent le revenu net et les gains en capital nets qu'il a réalisés. Cette distribution excédentaire est désignée à titre de remboursement de capital et n'est pas imposable entre les mains des porteurs de parts. Cependant, un remboursement de capital réduit le prix moyen des parts des porteurs de parts aux fins fiscales.

Les pertes autres qu'en capital peuvent être reportées en avant pendant 20 ans.

Aux fins de l'impôt sur le résultat, les pertes en capital peuvent être reportées en avant indéfiniment et déduites des gains en capital réalisés au cours d'exercices ultérieurs. Le cas échéant, les pertes en capital nettes et les pertes autres qu'en capital d'un Mandat sont présentées en dollars canadiens dans la note *Pertes en capital nettes et pertes autres qu'en capital* des états de l'évolution de l'actif net attribuable aux porteurs de parts rachetables.

L'année d'imposition du Mandat privé de revenu mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé mondial équilibré d'actifs multiples CIBC, du Mandat privé d'actions américaines neutre en devises CIBC et du Mandat privé d'actions mondiales CIBC se termine le 31 décembre. Pour tous les autres Mandats, l'année d'imposition se termine le 15 décembre.

Les Mandats sont actuellement assujettis à des retenues d'impôt sur les revenus de placement et les gains en capital dans certains pays. Ces revenus et ces gains sont comptabilisés au montant brut, et les retenues d'impôt s'y rattachant sont présentées à titre de charge distincte dans les états du résultat global.

Provision pour impôts en lien avec des titres indiens

Les Mandats peuvent investir dans des titres cotés à une Bourse reconnue en Inde et, à titre d'investisseur de portefeuille étranger en Inde, ces Mandats seraient assujettis aux impôts locaux sur les gains en capital réalisés à la vente de ces titres indiens. Par conséquent, les Mandats comptabilisent une provision pour de tels impôts locaux établie à partir des profits latents nets résultant de ces titres indiens, et présentent ce montant au poste *Provision pour retenues d'impôt* dans les états de la situation financière et au poste *Retenues d'impôt* dans les états du résultat global.

8. Commissions de courtage et honoraires

Le total des commissions versées par les Mandats aux courtiers relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat. Lors de l'attribution des activités de courtage à un courtier, le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats peuvent se tourner vers la prestation de biens et de services par le courtier ou un tiers, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs des Mandats à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Les opérations relatives à des titres à revenu fixe, à d'autres titres et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) sont effectuées sur le marché de gré à gré, où les participants agissent à titre de mandants. Ces titres sont généralement négociés en fonction du solde net et ne comportent habituellement pas de commissions de courtage, mais comprennent, en règle générale, une marge (soit la différence entre le cours acheteur et le cours vendeur du titre du marché applicable).

Les marges associées à la négociation de titres à revenu fixe et à certains produits dérivés (y compris les contrats à terme) ne peuvent être déterminées et, pour cette raison, ne sont pas incluses dans les montants. En outre, les rabais de courtage ne comprennent que la valeur des services de recherche et d'autres services fournis par un tiers au conseiller en valeurs et aux sous-conseillers en valeurs, la valeur des services fournis aux sous-conseillers en valeurs par le courtier ne pouvant être déterminée. Quand ces services sont offerts à plus d'un Mandat, les coûts sont répartis entre ces Mandats en fonction du nombre d'opérations ou d'autres facteurs justes, tels qu'ils sont déterminés par le conseiller en valeurs et les sous-conseillers en valeurs.

9. Opérations entre parties liées

Les rôles et responsabilités de la Banque Canadienne Impériale de Commerce (la *Banque CIBC*) et des membres de son groupe, en ce qui a trait aux Mandats, se résument comme suit et sont assortis des frais et honoraires (collectivement, les *frais*) décrits ci-après. Les Mandats peuvent détenir des titres de la Banque CIBC. La Banque CIBC et les membres de son groupe peuvent également prendre part à des placements d'émetteurs ou accorder des prêts à des émetteurs dont les titres peuvent figurer dans le portefeuille des Mandats, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats en agissant à titre de mandant, qui ont conclu des opérations d'achat ou de vente de titres auprès des Mandats au nom d'un autre fonds d'investissement géré par la Banque CIBC ou un membre de son groupe ou qui ont agi à titre de contrepartie dans les opérations sur dérivés. Les frais de gestion à payer et les autres charges à payer inscrits aux états de la situation financière sont généralement payables à une partie liée du Mandat.

Gestionnaire, fiduciaire, conseiller en valeurs et sous-conseiller en valeurs des Mandats

Gestion d'actifs CIBC inc. (GACI), filiale en propriété exclusive de la Banque CIBC, agit en qualité de gestionnaire, de fiduciaire et de conseiller en valeurs de chacun des Mandats.

En outre, le gestionnaire prend les dispositions nécessaires relativement aux services administratifs des Mandats (autres que les services de publicité et services promotionnels qui relèvent du gestionnaire), aux services juridiques, aux services aux investisseurs et aux frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus et aux autres rapports. Le gestionnaire est l'agent comptable des registres et l'agent des transferts des Mandats et fournit tous les autres services administratifs requis par les Mandats ou en assure la prestation. Le gestionnaire paie les charges d'exploitation des Mandats (autres que les frais des fonds) qui peuvent comprendre, sans s'y limiter, les charges d'exploitation et les frais d'administration; les frais réglementaires; les honoraires des auditeurs et les frais juridiques; les honoraires du fiduciaire, les frais de garde et de dépôt et les honoraires des agents; et les frais de service aux investisseurs et les frais liés aux rapports aux porteurs de parts, aux prospectus, aux aperçus des fonds et aux autres rapports, en contrepartie du paiement, par le Mandat, de frais d'administration fixes au gestionnaire. La valeur (incluant toutes les taxes applicables) des frais d'administration fixes que le gestionnaire a reçus du Mandat est présentée dans les états du résultat global à titre de frais d'administration fixes.

Notes des états financiers (non audité)

Ententes et rabais de courtage

Le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs prennent des décisions, notamment sur la sélection des marchés et des courtiers ainsi que sur la négociation des commissions, en ce qui a trait à l'acquisition et à la vente de titres en portefeuille, à certains produits dérivés et à l'exécution des opérations sur portefeuille. Les activités de courtage peuvent être attribuées par les sous-conseillers en valeurs à Marchés mondiaux CIBC inc. et à CIBC World Markets Corp., toutes deux filiales de la Banque CIBC. Le total des commissions versées aux courtiers liés relativement aux opérations sur portefeuille est présenté à la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp. peuvent aussi réaliser des marges à la vente de titres à revenu fixe, d'autres titres et de certains produits dérivés aux Mandats. Les courtiers, y compris Marchés mondiaux CIBC inc. et CIBC World Markets Corp., peuvent fournir des biens et des services, autres que ceux relatifs à l'exécution d'ordres, au conseiller en valeurs ou aux sous-conseillers en valeurs qui traitent les opérations de courtage par leur entremise (désignés, dans l'industrie, *rabais de courtage*). Ces biens et services sont payés à même une partie des commissions de courtage, aident le conseiller en valeurs ou les sous-conseillers en valeurs à prendre des décisions en matière de placement pour les Mandats ou sont liés directement à l'exécution des opérations sur portefeuille au nom des Mandats. Les services sont fournis par le courtier qui effectue la négociation ou par un tiers et payés par ce courtier. Comme le prévoient les conventions du conseiller en valeurs et des sous-conseillers en valeurs, ces rabais de courtage sont conformes aux lois applicables. Les frais de garde directement liés aux opérations sur portefeuille engagés par un Mandat, ou une partie du Mandat, pour lequel GACI est le conseiller sont payés par GACI ou encore par le courtier ou les courtiers à la demande de GACI. Le total des rabais de courtage versés par les Mandats aux courtiers liés est présenté dans la note *Commissions de courtage et honoraires* des états du résultat global de chaque Mandat.

Dépositaire

La Compagnie Trust CIBC Mellon est le dépositaire (le *dépositaire*) des Mandats. Le dépositaire détient les liquidités et les titres pour les Mandats et s'assure que ces actifs sont conservés séparément des autres liquidités ou titres qu'il peut détenir. Le dépositaire fournit également d'autres services aux Mandats, notamment la tenue des dossiers et le traitement des opérations de change. Les frais et les marges pour les services rendus par le dépositaire sont payés par le gestionnaire en contrepartie de l'imputation par les Mandats de frais d'administration fixes. La Banque CIBC détient une participation de 50 % dans le dépositaire.

Fournisseur de services

Le dépositaire fournit également certains services aux Mandats, y compris des services de prêt de titres, de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille. Le gestionnaire reçoit des frais d'administration fixes des Mandats et, en contrepartie, paie certaines charges d'exploitation, dont les frais de garde (incluant toutes les taxes applicables), et les frais de comptabilité, d'information financière et d'évaluation de portefeuille (incluant toutes les taxes applicables) sont payés au dépositaire. Le cas échéant, des honoraires liés aux prêts de titres sont déduits des produits reçus par le Mandat.

Les montants en dollars versés par les Mandats (incluant toutes les taxes applicables) au dépositaire au titre des services de prêt de titres pour les semestres clos les 28 février 2025 et 29 février 2024 sont présentés dans la note *Fournisseur de services* des états du résultat global.

10. Opérations de couverture

Certains titres libellés en devises ont fait l'objet d'une couverture totale ou partielle à l'aide de contrats de change à terme dans le cadre des stratégies de placement des Mandats. Ces couvertures sont indiquées par un numéro de référence dans l'inventaire du portefeuille et un numéro de référence correspondant dans le tableau Actifs et passifs dérivés – contrats de change à terme.

11. Garantie sur certains dérivés visés

Des placements à court terme peuvent être utilisés comme garantie pour des contrats à terme standardisés ou des swaps en cours auprès de courtiers.



GESTION
D'ACTIFS CIBC

Gestion d'actifs CIBC inc.

1000, rue De La Gauchetière Ouest, bureau 3200
Montréal (Québec)
H3B 4W5

1-888-888-3863

www.investissementsrenaissance.ca

info@gestiondactifscibc.com